



SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX

## Rapport Annuel du Déléguétaire 2013

### Activité Eau potable



Casse sur l'adduction de Morestin due aux intempéries - 28 mai 2013



Syndicat des Communes  
de la Côte Caraïbe Nord-Ouest

**Cette page est un hommage à notre collègue et ami  
Jean-Michel MARTINEZ décédé le 13 janvier 2014**

Je suis debout sur la plage du Diamant  
Un voilier passe dans la brise du matin et part vers  
l'océan.

Il est la beauté, il est la vie.  
Je le regarde jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon.

Quelqu'un à mon côté dit :  
« Il est parti ! »  
*Objection votre Honneur !*  
Parti ? Vers où ?  
Parti de mon regard. C'est tout...

Son mât est toujours aussi haut,  
Sa coque a toujours la force de porter sa charge humaine.  
Sa disparition totale de ma vue est en moi...  
Pas en lui.

Et juste au moment où quelqu'un près de moi dit :  
« Il est parti ! »  
Il en est d'autres qui, le voyant poindre à l'horizon et venir vers eux,  
S'exclament avec joie :  
*Objection votre Honneur !*  
« Le voilà ! »...



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>COMMENTAIRES GENERAUX.....</b>	<b>6</b>
1.1	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....	6
1.1.1	Description .....	6
1.1.1.1	Présentation générale de la SME.....	7
1.1.1.2	Moyens en personnel.....	7
1.1.1.3	Organisation interne .....	8
1.1.1.4	Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage).....	9
1.1.2	La démarche sécurité .....	9
1.1.2.1	Rappel réglementaire .....	9
1.1.2.2	La démarche d'évaluation des risques .....	10
1.1.2.3	Document unique SCCCNO .....	10
1.1.3	La qualité de service .....	10
1.1.3.1	La démarche qualité de la SME.....	10
1.1.3.2	Le baromètre satisfaction clients .....	11
1.1.3.3	Le service client .....	13
1.1.4	La communication externe .....	16
1.2	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013 .....	18
1.2.1	Principaux événements .....	18
1.2.2	Avancées principales 2013.....	20
1.2.3	Situations de crise.....	22
1.2.4	Evolutions de la réglementation.....	25
1.2.5	Indicateurs de performance de l'année 2013 .....	30
<b>2</b>	<b>PRODUCTION .....</b>	<b>37</b>
2.1	SITUATION .....	37
2.2	TABLEAU DES VOLUMES PRODUITS .....	43
2.3	CONSOMMATION EN CHLORE PAR SITE .....	43
2.4	CONSOMMATION ELECTRIQUE .....	44
2.5	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE SUR POINTS DE PRODUCTION.....	45
<b>3</b>	<b>STATIONS DE POMPAGE ET RESERVOIRS .....</b>	<b>49</b>
3.1	STATIONS DE POMPAGE .....	50
3.1.1	Consommation électrique et volumes .....	50
3.1.2	Travaux d'entretien et de maintenance sur les stations de pompage .....	50
3.2	RESERVOIRS DE STOCKAGE .....	51
3.2.1	Inventaire des réservoirs.....	51
3.2.2	Travaux d'entretien et de maintenance sur les réservoirs.....	51

<b>4 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....</b>	<b>53</b>
4.1 INVENTAIRE DES CONDUITES ET EQUIPEMENTS DU RESEAU .....	53
4.1.1 Linéaire total du réseau d'eau potable (source SIG).....	53
4.1.2 Inventaire par commune des principaux équipements hydrauliques du réseau (source SIG).....	55
4.1.3 Inventaire du nombre de branchements .....	56
4.1.4 Pyramide des compteurs de vente d'eau (données au 31/12/2013).....	57
4.1.5 Macrocomptages.....	58
4.2 INTERVENTIONS REALISEES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE .....	58
4.3 TRAVAUX REALISES SUR RESEAU .....	59
4.3.1 Les nouveaux branchements.....	59
4.3.2 Les extensions de réseau .....	59
4.4 BILAN DES VOLUMES ET RENDEMENT DE RESEAU .....	60
4.5 PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DU RENDEMENT DE RESEAU .....	65
<b>5 LES ABONNES.....</b>	<b>66</b>
5.1 NOMBRE D'ABONNES .....	66
5.2 GROS CONSOMMATEURS .....	66
5.3 VOLUMES FACTURES.....	68
5.4 REPARTITION DES VOLUMES VENDUS .....	69
5.5 PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A LA GESTION DES ABONNES.....	70
5.5.1 Communication clientèle .....	70
5.5.2 Tarification clientèle .....	71
5.5.3 Prix de l'eau (facture 120 m <sup>3</sup> ) .....	72
<b>6 QUALITE DE L'EAU .....</b>	<b>74</b>
6.1 EAUX BRUTES (SOURCE ET FORAGE).....	74
6.2 EAU TRAITEE ET DISTRIBUEE (SOURCE ET FORAGE).....	75
6.2.1 Analyses bactériologiques .....	75
6.2.1.1 Analyses bactériologiques points de production .....	75
6.2.1.2 Analyses bactériologiques réseaux de distribution .....	75
6.2.2 Analyses physico-chimiques.....	76
6.2.2.1 Analyses physico-chimiques points de production.....	76
6.2.2.2 Analyses physico-chimiques réseaux de distribution .....	76
6.2.3 Autosurveillance .....	78
6.2.4 Purges .....	78
<b>7 TRAVAUX RENOUVELLEMENT REALISES .....</b>	<b>79</b>

7.1.1	Travaux de renouvellement fonctionnel - production .....	79
7.1.2	Travaux de réhabilitation et de renouvellement fonctionnel effectués sur les stations de pompage .....	79
7.1.3	Travaux de réhabilitation et de renouvellement fonctionnel effectués sur les réservoirs .....	80
7.1.4	Les renouvellements et renforcements de réseau .....	80
7.1.4.1	Renouvellement de branchements, compteurs et organes hydrauliques .....	81
7.1.4.2	Renouvellement de réseau à l'initiative du Fermier (Fond de renouvellement) .....	82
7.1.4.3	Programme de renouvellement ou de renforcement de réseau à l'initiative du SCCCNO .....	84
<b>8</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES .....</b>	<b>86</b>
8.1	EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES .....	86
8.2	LIMITES DES INSTALLATIONS ET AMELIORATIONS PROPOSEES .....	86
8.2.1	Installation de production d'eau .....	86
8.2.2	Installations de type réservoir et station de pompage .....	87
8.2.3	Installation réseau .....	87
8.3	PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....	90
<b>9</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>92</b>

# 1 COMMENTAIRES GENERAUX

## 1.1 Présentation générale du service

### 1.1.1 Description

La SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte du SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTE CARAÏBE NORD-OUEST (SCCCNO) la gestion complète du service de l'eau potable, réparti sur les 7 communes de la Côte Nord Caraïbe dans le cadre d'un contrat de délégation du service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

Le Service assuré concerne au 31/12/2013 :

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population totale recensée au 01/01/2014 (source INSEE)	1 557	3 806	4 546	853	1 688	4 452	1 894	<b>18 796</b>
Nombre d'abonnés	888	1 744	2 023	385	882	2 488	986	<b>9396</b>
m <sup>3</sup> consommés	166 339	334 923	258 639	38 485	105 355	304 819	117 412	<b>1 325 972</b>
Réservoir	4	4	12	3	3	2	3	<b>31</b>
Station de pompage	1	3	6	2	2	2	-	<b>16</b>
Site de production	1	-	-	1	-	3	2	<b>7</b>

Le personnel qui assure la production, la distribution, la facturation de l'eau potable des 18 796 habitants du Syndicat (recensement 2013), bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la SME.

### **1.1.1.1. Présentation générale de la SME**

La SME a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest) ;

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO, ainsi que la commune du Morne Rouge sous forme d'un contrat de prestation de service.

Le contrat de l'Assainissement de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM a été résilié au 31/12/2012.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique.

Depuis le 23 mars 2010, la Lyonnaise des Eaux est l'actionnaire unique de la Société Martiniquaise des Eaux.

De par son lien avec le groupe Suez-Environnement- Lyonnaise des Eaux, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

En outre, la SME adhère à la Fédération Professionnelle des Entreprises d'Eau et applique la Convention Collective des Distributeurs d'Eau.

### **1.1.1.2. Moyens en personnel**

D'un effectif de 216 au 31 décembre 2013, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre environ 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés : 153  
Agents de maîtrise : 35  
Cadres : 13  
Contrats de qualification : 15

L'effectif en charge de la gestion du service pour le compte du SCCCNO se compose de :

Ouvriers – employés :	10
Agent de maîtrise :	4
Cadre	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

#### **1.1.1.3. Organisation interne**

La SME est organisée par Agences et Direction.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la Direction Générale de la société, la Direction Administrative et Financière, l'Agence Clientèle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Performance et des Travaux et la Direction Technique et Environnement.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Îlets).

#### **☞ Organisation de l'astreinte**

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

A cet effet, les abonnés disposent d'un numéro de téléphone spécifique joignable 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ce numéro est noté sur la facture.

**05 96 56 99 20**

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées. Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre.

L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat Technique de la SME.

Le planning d'astreinte de la SME est transmis chaque semaine aux mairies des communes.

##### **• L'organigramme d'astreinte**

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- **le responsable d'astreinte** : Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- **l'astreinte téléphonique** : L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- **l'astreinte d'encadrement :**

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- **l'astreinte d'intervention :**

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- **Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte**

- téléphones à domicile et téléphones portables ;
- P.C. portables de télésurveillance ;
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
- camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

#### **1.1.1.4. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage)**

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m<sup>3</sup> produits par an,
- plus de 2 500 km de réseau d'eau potable.

### **1.1.2 La démarche sécurité**

#### **1.1.2.1 Rappel réglementaire**

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2012 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2013.

Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;
- l'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

### **1.1.2.2 La démarche d'évaluation des risques**

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les réservoirs d'eau potable, les stations de pompage et les usines de production d'eau potable, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place. Les sites ont ensuite été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents eau potable.

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du préventeur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires

3) suite aux sensibilisations, formations et QHS (Quart d'heure sécurité) : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques

5) suite aux réunions du CHSCT

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

7) suite aux audits sécurité internes et externes (GDF Suez et Lyonnaise des Eaux). Une équipe d'auditeurs internes SME a été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux accidents du travail.

### **1.1.2.3 Document unique SCCCNO**

En annexe le document unique SCCCNO. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

## ***1.1.3 La qualité de service***

### **1.1.3.1 La démarche qualité de la SME**

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre.

Ce certificat a été renouvelé en novembre 2013 et concerne :

Société Martiniquaise des Eaux

Page 10

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.
- L'analyse des eaux de baignade

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☞ **Produire une eau de qualité, 24h/24 ;**
- ☞ **Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;**
- ☞ **Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;**
- ☞ **Progresser en performance et en efficacité ;**
- ☞ **S'engager dans le développement durable et être un partenaire du développement de la Martinique ;**
- ☞ **Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;**
- ☞ **Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.**

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

#### 1.1.3.2 Le baromètre satisfaction clients

Depuis 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2013.

On peut retenir les résultats suivants :

#### ***Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés***

La SME enregistre une progression de la satisfaction de ses clients sur l'ensemble des composantes de son service sauf pour la pression de l'eau qui stagne (7.89 en 2012 et 7.90 en 2013). On peut noter que pour les modes de paiement, la note est supérieure à 8 en 2013.

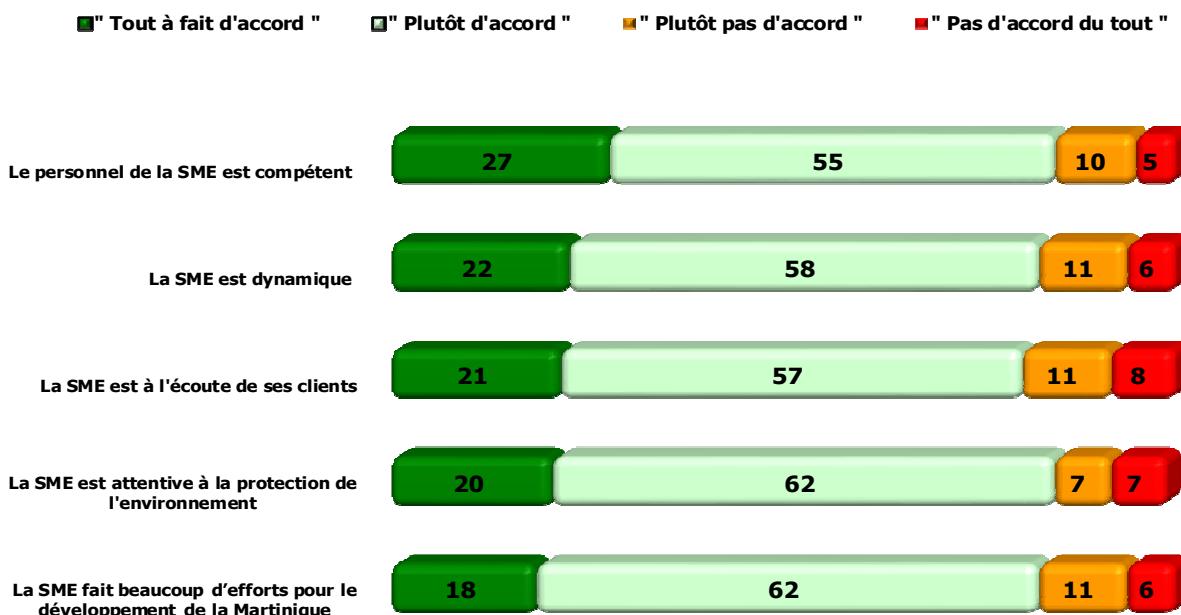


#### Notes moyennes sur 10

Echantillon 2013 : 200 interviewés

#### Image institutionnelle

Après la baisse enregistrée en 2012 sur les points liés à l'image institutionnelle, en 2013 la SME enregistre à nouveau une progression pour l'ensemble des domaines :



### **Les souhaits des abonnés**

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, trois projets se distinguent plus particulièrement :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture : 56%
- Rénover les canalisations : 48%.
- Mettre en place une tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau : 46%

#### **1.1.3.3 Le service client**

- **Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du déléguétaire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux  
Z.I. Place d'Armes  
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

#### **Le numéro de l'accueil téléphonique de Place d'Armes est le **05 96 51 80 51****

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher  
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis  
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis  
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

#### **Le numéro de l'accueil téléphonique des bureaux du Carbet est le **05 96 78 08 00****

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

#### **Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le **05 96 56 99 20.****

- **Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2013, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- Mise à jour, à chaque événement, d'une carte interactive [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.

- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par l'ARS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2011.

- **Une démarche de progrès**

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

\* Amélioration de l'accueil téléphonique

Dans un souci permanent d'amélioration de notre qualité de service, nous avons créé en date du 2 décembre 2013, un centre de relation clientèle (CRC). Ce CRC comprend 4 collaborateurs (au lieu de 2 précédemment) dans un espace dédié avec 4 postes de travail.

Ce CRC a été décliné avec un plan de formation ambitieux et des objectifs qualitatifs du meilleur niveau, pour mieux répondre aux préoccupations de nos clients. Notre objectif est d'apporter à terme une solution satisfaisante à 80% des appels entrants et de tendre vers 100 % de prises d'appel.

\* Mise en place de nouveaux moyens de paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

a/ *Les bornes de paiement*

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Nous avons prévu la mise en service de deux nouvelles bornes placées en extérieur au premier semestre 2014, avec un accès 24H/24 sur notre site de Place d'Armes au Lamentin. Le paiement sera possible uniquement par carte bleue.

b/ *Le télépaiement*

Face au succès rencontré par le service du télépaiement, nous avons mis en place un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24H/24H depuis avril 2013, et ce sans changement de numéro téléphonique. Le télépaiement reste accessible au 0810 301 130. L'abonné garde toujours la possibilité d'effectuer un paiement total ou partiel de sa facture. Nous sommes donc passés d'une phase manuelle à un processus automatisé et pleinement sécurisé répondant ainsi aux critères de satisfaction totale en la matière.

c/ *Le paiement en ligne*

Depuis avril 2013 il est aussi possible via notre site internet d'effectuer le paiement total ou partiel de sa facture. Pour ce faire, nous avons créé un lien sur notre site permettant en toute sécurité d'accéder au paiement de sa facture en ligne.

Pour faire découvrir de façon ludique nos nouveaux moyens de paiements aux abonnés, nous avons du 15 octobre au 29 décembre 2013, mis en place un jeu. Chaque semaine, un abonné tiré au sort a gagné un chèque de 200 euros. Nous avons ainsi eu au total 11 gagnants.

\* *L'Agence en ligne*

L'Agence en Ligne sera déployée courant 2014 avec une version plus riche que celle prévue initialement. Nous profiterons alors pour redynamiser notre site internet.

\* Information des abonnés par d'autres vecteurs

- Mise en place de rencontres régulières avec les associations de consommateurs avec attribution d'un interlocuteur privilégié.
  - Mise en place d'une sensibilisation avec les C.C.A.S. des communes (disponibilité de nos interlocuteurs).
  - Crédit d'une cellule « grands comptes », pour une gestion personnalisée des clients type « gros consommateurs ».

\* Système d'information Clientèle : e-GEE

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
  - L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
  - Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services.

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

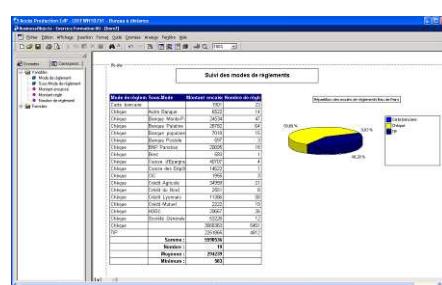
- La mise en place d'un module de gestion de la relation client
  - La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs

L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.

Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.

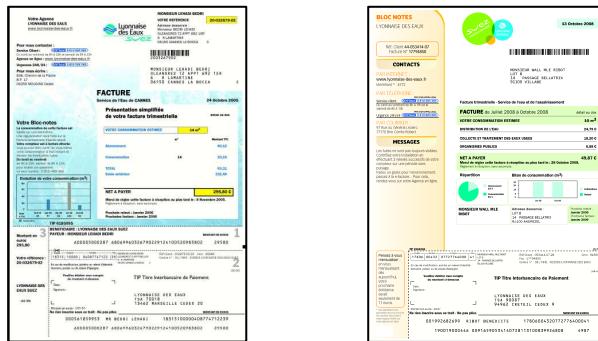
- #### - Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object



- ### - Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



Aujourd'hui, nous continuons à investir sur notre logiciel clients, afin d'améliorer la qualité de service rendue à nos abonnés, clients et affiner encore plus nos données. Par exemple, en septembre 2013, nous avons déployé le « module travaux Egée ».

### 1.1.4 La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

En 2013, les opérations suivantes ont été réalisées :

#### Actions institutionnelles

- Transfert d'informations systématiques aux collectivités et aux clients par mail, fax particulièrement en cas de manques eau
- Inauguration de l'usine de compostage de boues de stations d'épuration Terraviva
- Organisation du jeu « Payer c'est gagner » du 15 octobre au 29 décembre 2013 afin d'inciter les clients à régler leurs factures par téléphone et en ligne sur le site internet [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr)  
*Objectif : tenter de gagner 200 euros chaque semaine en payant sa facture d'eau en ligne ou par téléphone : jeu mis en place afin d'inciter les clients à populariser ces nouveaux moyens de paiement et d'inciter les clients à l'utiliser.*

#### Relations publiques

- Mise à disposition d'informations détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site internet : [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) ; informations en temps réel des interruptions programmées
- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau
- Journée porte ouverte de l'usine Terraviva
- Participation au salon de l'agriculture pour présenter l'usine Terraviva et le process de traitement des boues de stations d'épuration (novembre 2013)
- Organisation de visites des installations (accueil des écoles et du grand public sur les stations d'épuration et l'usine Terraviva)

**Partenariats**

- Sponsoring sportif :
  - Criterium des quartiers (Lamentin Avril 2013)
  - Longvilliers club (Lamentin)
  - Club Franciscain (Rivière-Pilote)
  - Club Ufolep Robert
  - Sprint Club de Saint Joseph
  -
- Partenariats éducatifs :
  - Participation à l'organisation des cérémonies de remise des prix de plusieurs collèges (Collège Petit Manoir du Lamentin, Collège de Ducos...)
  - Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
  - Accueil de lycéens de seconde dans le cadre de stages d'immersion dans le cadre de la Bourse d'études Alizés

**Relations presse**

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Participation à l'émission Libre éco afin de présenter les missions et les équipes de la société (ATV - 23 octobre 2013)
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses (Exemples : casse de Morestin – date à préciser/ tempête Chantal – date à préciser)

**Publicité**

- Réalisation de la campagne « nouveaux outils » de paiement (15 septembre au 29 décembre 2013)
  - Campagne radio organisée de septembre à décembre 2013 présentant les moyens de paiement en ligne et par téléphone
  - Parutions dans le France-Antilles (édition écrite et web), Domactu.fr, martinique1ère.fr, Créola magazine et TV magazine
  - Diffusion des spots sur les écrans des hypermarchés Hyper U (Place d'armes, Fort-de-France, Lamentin – Galleria)
- Parution de visuels dans les agendas 2014 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, Agenda des villes du Robert, du Diamant et du Marin)

**Coopération internationale**

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les évènements qui peuvent concerner les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisées pour apporter leur assistance et leur savoir faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

Pour Haïti, Lyonnaise des eaux a remporté à un appel d'offre international ; la mission consistant à remettre en service les forages du sud de l'agglomération et à réparer des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, la SME a proposé à WASCO une assistance technique en complément de la mission réalisée en 2010 après le passage de la tempête tropicale Earl.

## 1.2 **Les faits marquants de l'année 2013**

### **1.2.1 Principaux événements**

L'année 2013 a été marquée par les évènements suivants :

#### **Février**

- Modernisation et renouvellement des appareils d'écoute au sol, rendant plus performante la recherche active de fuites

#### **Mars**

- La période de Carême s'annonce comme sèche. Une cellule de crise est activée afin d'anticiper les mesures à prendre.
- Le système de supervision des installations de production et distribution d'eau potable est basculé sur le logiciel Topkapi en remplacement du logiciel Lerne devenu obsolète.

#### **Avril**

- Mise en service du serveur vocal interactif permettant aux clients de la SME le paiement par carte bleue CB 24h/24, et le paiement par carte bleue sur internet.
- Eboulement sur le captage de Verrier suite à de fortes pluies. Intervention d'une entreprise spécialisée dans les opérations en milieux acrobatiques pour désobstruer le captage. Perturbations sur la distribution de l'eau potable pendant plusieurs jours.

#### **Mai**

- Suite à des glissements de terrain, une casse importante d'une adductrice dans une zone difficile d'accès sur le secteur de Morestin génère des coupures d'eau dans le Nord Caraïbe. Les opérations de réparation se déroulent dans des conditions difficiles.
- 3 cadres haïtiens de la Dinepa (Direction National de l'Eau Potable et de l'Assainissement) passent une semaine parmi les équipes de la SME dans le cadre d'un échange d'expériences.

#### **Juin**

- L'ensemble des salariés de la SME participe à des journées internes de mobilisation, afin de réfléchir en commun sur le secteur de l'eau en Martinique et l'avenir de l'entreprise.
- Signature avec les Partenaires Sociaux d'un accord d'intéressement, pour une période de 3 années.

### Juillet

- Passage de la tempête tropicale Chantal le 9 juillet. Une cellule de crise locale en coordination avec la Préfecture est activée. De nombreuses coupures électriques génèrent certains manques d'eau.
- Nouvel éboulement sur le captage de Verrier suite aux intempéries, entraînant le déboîtement de la canalisation en deux endroits.
- Comme chaque année, la SME, avec 4 entreprises partenaires, préside la cérémonie de remise de la bourse Alizée. Cette bourse, fondée il y a 20 ans, est destinée à promouvoir l'excellence des jeunes lycéens martiniquais et à les aider dans leurs études supérieures.

### Octobre

- Inauguration, en présence du Préfet, du Centre de compostage des boues d'épuration. Cet outil industriel, baptisé Terraviva, et unique en son genre en Martinique, est destiné à recevoir les boues des stations d'épuration de l'île, et à les recycler en compost normé, utilisable en agriculture.
- Nouvelle visite de cadres haïtiens de la Dinepa parmi les équipes de la SME.
- Nouvelles perturbations de la distribution sur Verrier du fait des intempéries et intervention d'une entreprise spécialisée dans les opérations en milieux acrobatiques pour désobstruer le captage. Sensibilisation de la Collectivité à l'urgence de réaliser des travaux de sécurisation du captage.

### Novembre

- Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, organisation d'une journée Portes Ouvertes sur la plate forme Terraviva. Cette initiative a pour objet de montrer un exemple concret de recyclage et de transformation d'un déchet en produit

### Décembre

- Mise en service du « centre d'appel clientèle », destiné à assurer aux clients de la SME un meilleur service téléphonique.
- Acquisition de Xtream, débitmètre instantané pour compteur de distribution sur réservoir, envoyant les données en temps réel par GPRS à l'agent en charge des sectorisations de nuit.
- Net progrès sur les délais de réparation des fuites visibles et invisibles.

### 1.2.2 Avancées principales 2013

- ☞ Atteinte de l'objectif contractuel de l'ILP en 2013 sur le périmètre SCCCNO : 5,10 M3/jour/km
- ☞ Paiement en ligne des factures d'eau, Serveur vocal interactif, Bornes de paiement.
- ☞ La SME a entièrement repensé son organisation logistique achats au cours de l'année 2013.

Le magasin principal de Petit Bourg a été transformé en plate-forme logistique, au service des différents métiers de l'entreprise. Il garanti la disponibilité des articles suivis en stocks, tant pour les métiers Eau Potable que pour les métiers Assainissement.

Les articles stockés sont mis à disposition des utilisateurs, soit par la mise à disposition dans le cadre d'un magasin secondaire dépendant des Agences Territoriales (comme c'est le cas du magasin du Carbet), soit par la mise à disposition directement sur chantier.

La SME dispose sur le site de Petit Bourg de l'ensemble des pièces permettant la réparation de casse réseau jusqu'au diamètre 800 mm.



*Livraison d'un tuyau en fonte de 800 mm de diamètre pesant plusieurs tonnes.*

En complément, ont été mis en place au cours de l'année 2013 :

- **un stock stratégique canalisation** : au début de la saison cyclonique, la SME s'assure de la disponibilité de plus d'un km de canalisations PEHD électro-soudable, réparti dans les diamètres allant jusqu'à 315 mm, ainsi que des raccords et coudes correspondant.



*1) Livraison d'un conteneur de tuyau PHED stock stratégique*



2) Ouverture du conteneur

Au cours d'un évènement climatique majeur, il est courant que les canalisations soient emportées par les glissements de terrain ou les phénomènes de houle. Les équipes d'intervention SME peuvent dans ces conditions être à pied d'œuvre pour rétablir le service dès la fin de l'alerte cyclonique.

**- un catalogue informatisé des pièces stockées :**

Le magasin principal gère plus de 1000 références articles. Afin de faciliter la connaissance des pièces disponibles et de mieux répondre aux besoins, le magasin principal a mis en place un catalogue des articles stockés, comportant une photo des articles, son code de gestion SME et son appellation.

CATALOGUE Articles stockés MARTINIQUEAISE DES EAUX

**COLLIERS A SANGLE**

SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX

CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
COLSAG417G	S05051	COLLIER A SANGLE GB 45 à 175
COLSAG417P	S05051	COLLIER A SANGLE PB 45 à 175
COLSAG435G	S05052	COLLIER A SANGLE GB 45 à 350
COLSAG435P	S05052	COLLIER A SANGLE PB 45 à 350

**COLLIERS DE PRISE EN CHARGE**

COLLIERS DE PRISE EN CHARGE A GRANDE TOLERANCE

CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
VCGT100060	S03022	COLLIER PRISE G.T. 108/128X60
VCGT100080	S04797	COLLIER PRISE G.T. 108/128X80
VCGT150080	S03027	COLLIER PRISE G.T. 165/185X80
VCGT150100	S03028	COLLIER PRISE G.T. 165/185X100
VCGT200100	S03035	COLLIER PRISE G.T. 211/231X100
VCGT200150	S03036	COLLIER PRISE G.T. 211/231X150
VCS600300	S03074	COLLIER A PRISE SPECIFIQUE DE 600X300

### 1.2.3 Situations de crise

L'année 2013 a été marquée par plusieurs évènements majeurs nécessitant une gestion de crise :

#### Casse sur l'adduction principale de MORESTIN :

Le 28 mai 2013, suite aux intempéries qui ont touché le territoire, un effondrement de terrain s'est produit sur le chemin de MORESTIN, entraînant la chute d'un arbre et la casse de la canalisation principale, alimentant en eau potable près de 80 % de la population du Syndicat.

L'accès au lieu de la casse, particulièrement difficile du fait de la végétation très dense à cet endroit et passant sur un terrain privé, a compliqué l'intervention des équipes.



Chemin d'accès à l'adduction de Morestin vers le lieu de la casse

- Intempéries du 28 mai 2013 -

Afin de faire face à une situation de manque d'eau qui risquait de durer, une ensacheuse prêtée par la SMDS a été positionnée par la SME sur l'usine de production d'Urion au Morne Vert, afin de mettre à la disposition des Communes des sachets d'eau potable qui ont été distribués aux usagers.

Parallèlement, des bâches souples ont été mises à disposition des communes du Nord Caraïbes par le SICSM afin de distribuer de l'eau non potable à la population.



**Casse sur l'adduction de Morestin due aux intempéries - 28 mai 2013**

Malgré les conditions de terrain dangereux, les équipes de la SME sont parvenues à accéder au site de la casse, à réparer la canalisation principale et à rétablir l'eau 48h00 plus tard. Cependant la réparation qui a été effectuée n'est que provisoire et précaire.

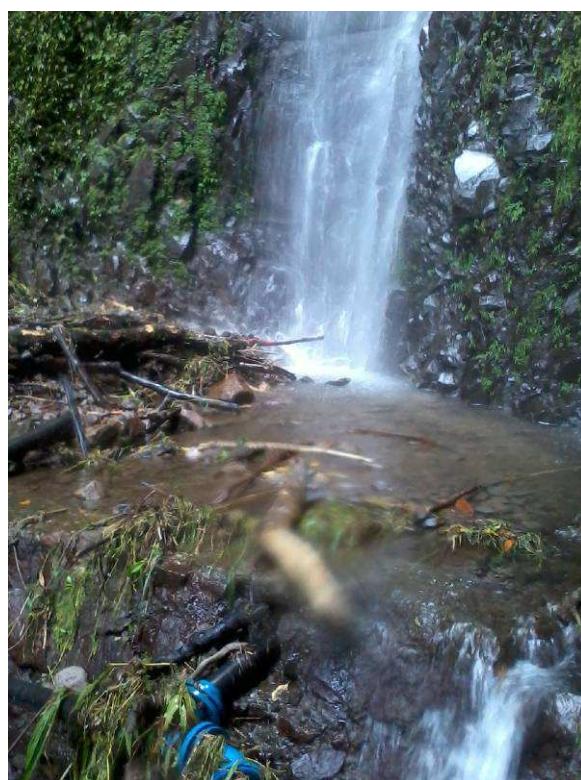
Il appartient au SCCCNO d'effectuer une expertise du site et d'engager un programme de travaux en vue de :

- Couper les arbres qui se trouvent à proximité de la canalisation et qui risqueraient, lors d'un prochain effondrement ou glissement de terrain, d'emporter complètement une portion de conduite.

- Procéder à la fixation dans les règles de l'art de la conduite d'adduction qui a été réparée ; à ce jour cette conduite est maintenue via la racine d'un arbre, par un câble en acier tendu provisoirement par les équipes de CAN S.A.
- Procéder à l'inspection de la canalisation, en amont du lieu de la casse, sur une centaine de mètres, afin de vérifier si les supports en béton sont toujours opérationnels ou s'il y a lieu de les reprendre. Le déplacement de la conduite actuelle, consécutif à l'effondrement du terrain a causé la destruction de deux de ces supports.

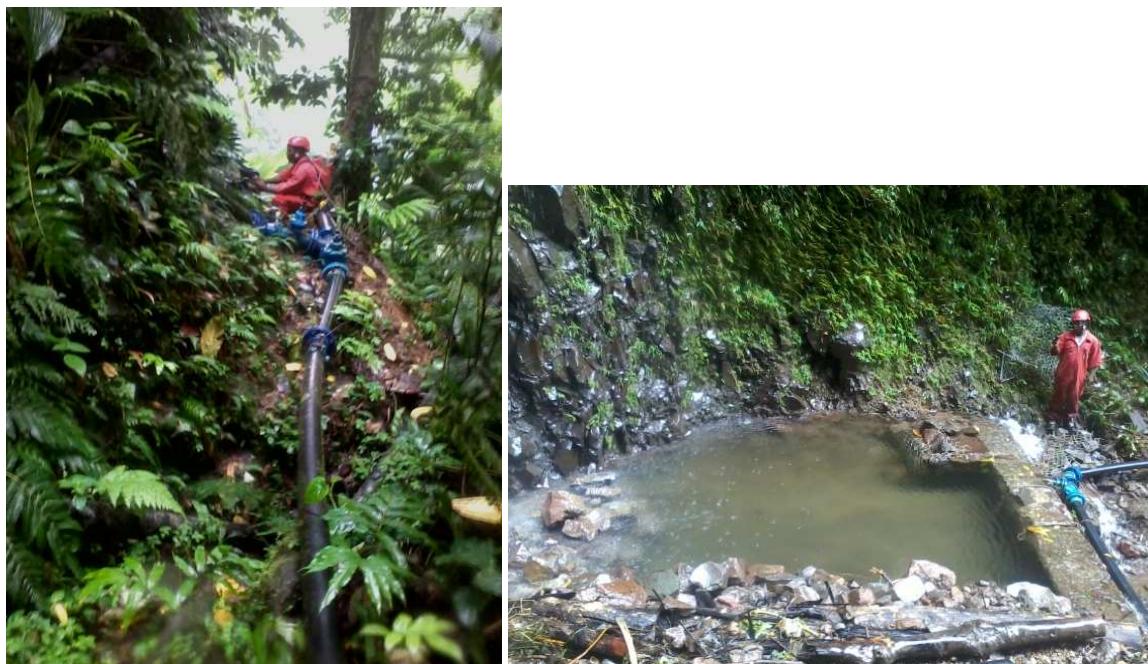
Le 20 juin 2013, la Collectivité a fait savoir qu'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre serait lancé très prochainement par le SCCCNO pour la sécurisation et le renforcement des ouvrages supports de l'adduction de la source Morestin. Ce marché a finalement été attribué à GINGER GODE le 21/10/2013.

#### **Crises de VERRIER :**



A l'occasion de plusieurs épisodes pluvieux, le captage de Verrier a été obstrué par des éboulements à 3 reprises dans le courant de l'année 2013, en avril, juillet et octobre, privant d'eau les habitants des quartiers Bellevue, Jeannot, et Verrier.

A chaque évènement, l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les opérations en milieux acrobatiques a été nécessaire pour désobstruer le captage.



La SME a mis à disposition de la commune de Bellefontaine un stock d'eau en bouteilles afin de pallier au manque eau impactant les usagers.

La Collectivité a de nouveau été sensibilisée à l'urgence de réaliser des travaux de sécurisation du captage.

Actuellement le pan de falaise surplombant le captage peut s'effondrer à tout moment, le risque étant accru lors des épisodes pluvieux.

#### **1.2.4 Evolutions de la réglementation**

*Certains des textes présentés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts en local et la préparation en tant que de besoin des projets d'avenant.*

#### **Actualité marquante**

- Expérimentation d'une tarification sociale de l'eau et un encadrement des coupures d'eau : la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi « Brottes »).
- Droit d'alerte des salariés et du CHSCT en matière d'environnement et de santé publique : Loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte.
- Intérêts moratoires au taux BCE+8 (8,25% au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et une nouvelle indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les contrats publics : Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière («Loi Dadue ») et décret n° 2013-269 du 29

mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

- Modification des modalités d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et des conditions du transfert du droit à déduction : BOI-TVA-DED-40-30, 1<sup>er</sup> août 2013
- Nouveaux seuils pour les marchés publics : les seuils de procédure formalisée sont relevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

## REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25% AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> [Loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière \(« Loi Dadue »\). Articles 37 à 44](#)

> [Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique](#)

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux...). Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25% au 1<sup>er</sup> janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.

Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013

Nota : Concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25% au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

Cette indemnité est exigible en cas de retard de paiement de toute créance née à partir du 1er janvier 2013.

## MARCHES PUBLICS

### NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> [Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique](#)

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

## DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

### > Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.  
En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

## RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

### > CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n°11PA02965

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le déléataire n'a pas la charge du renouvellement de ces branchements, mais doit faire le nécessaire, compte tenu de l'urgence (fin 2013), avant même d'être indemnisé par la collectivité.

## TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

### > BOI-TVA-DED-40-30, 1<sup>er</sup> aout 2013

Par une instruction en date du 1<sup>er</sup> aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le déléataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du déléataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

## TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

#### > Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi « Brottes »)

La loi « Brottes » du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.

La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.

- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, il semble que les coupures d'eau soient interdites toute l'année pour toutes les personnes dans leur résidence principale. Aucune condition supplémentaire n'est nécessaire, et en particulier, la condition du bénéfice du FSL n'existe plus. Mais a contrario, la loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. Un décret est donc nécessaire pour clarifier les conditions d'application de ce nouveau texte.

## ENVIRONNEMENT

### CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

[> Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte \(JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465\)](#)

Tout salarié d'une entreprise ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail ).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail)

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

### TRANSPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

[> Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable \(JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890\)](#)

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives « Seveso III » et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'ICPE devront s'appliquer :

- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les « zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible » (art. L.512-1)
- Le bénéfice d'antériorité est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au recensement régulier des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).

### 1.2.5 Indicateurs de performance de l'année 2013

<b>IP1</b>	<b>Taux de conformité des analyses réglementaires microbiologiques</b>	<b>Unité = 99 %</b>
<p><b>Définition</b> : proportion des analyses microbiologiques conformes par rapport au nombre total d'analyses microbiologiques réalisées au cours d'une année.</p> <p>Les analyses microbiologiques non validées par l'ARS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</p>		
<p>Les analyses microbiologiques non validées par l'ARS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</p>		

<b>IP2</b>	<b>Taux de conformité des analyses réglementaires physico-chimiques</b>	<b>Unité = 100 %</b>
<p><b>Définition</b> : proposition des analyses des paramètres chimiques conformes par rapport au nombre total des analyses des paramètres chimiques réalisées au cours d'une année.</p> <p>Les analyses des paramètres chimiques non validées par l'ARS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</p>		
<p>Les analyses des paramètres chimiques non validées par l'ARS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</p>		

**Remarque :**

Il est important de noter que la SME est destinataire des résultats du laboratoire indépendant qui analyse les prélèvements de l'année n, mais que les conclusions de l'ARS, qui font foi, ne lui parviennent qu'au milieu de l'année n+1, soit après la date de remise du RADE.

Il arrive que certains résultats apparus non conformes pour le laboratoire, ne sont finalement pas retenus par l'ARS dans son Bilan de la qualité de l'eau de distribution publique.

Afin de permettre au Fermier de calculer les indicateurs IP1 et IP2 sur la base des résultats publiés dans le Bilan de la qualité de l'eau de distribution publique publié par l'ARS, en 2014 l'ARS s'est engagée à fournir son bilan avant la date de remise du RADE définitif.

<b>IP3</b>	<b>Taux d'occurrence des interruptions non programmées du service</b>	<b>Unité = 6.28 / 1000 abonnés</b>
<p><b>Définition</b> : quotient du nombre de coupures d'eau, non programmables, au cours de l'année, dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance par le nombre d'abonnés divisé par 1000. Les coupures d'eau ne concernant qu'un abonné ne sont pas prises en compte.</p>		

59 coupures non programmables pour 9396 abonnés

<b>IP4</b>	<b>Taux de réclamations écrites</b>	<b>Unité = 1,49 / 1000 abonnés</b>
<p><b>Définition</b> : quotient du nombre total de réclamations écrites tous thèmes confondus, par le nombre d'abonnés (au 31 décembre de l'année n-1) divisé par 1000. Les réclamations écrites peuvent être formulées par lettre, télécopie ou message électronique.</p>		

En 2013, nous avons reçu 14 réclamations sur le périmètre SCCCNO.

IP5	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	<b>Unité = (*) %</b>
	<p>NB. Cet indicateur RPQS (P103.2) a été modifié par arrêté du 02/12/2013</p> <p>(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire de méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable doit avoir lieu à leur initiative en juin 2014. Nous ferons parvenir par courrier à la Collectivité les résultats de cet indice dans le courant du mois de juillet 2014.</p>	

### Définition prise à compte à compter du 02/12/2013 :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

#### Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- **10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable** mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- **5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux** afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en oeuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

#### Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :**
  - **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
  - **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- **De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.**

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

- **De 0 à 15 points (VP.241) :**

**L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose** des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un **point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%**. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points

Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point

Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points

Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points

Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points

Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

### **Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

- **10 points (VP.242)** : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- **10 points (VP.243)** : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- **10 points (VP.244)** : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.245)** : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.246)** : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- **10 points (VP.247)** : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- **10 points (VP.248)** : Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- **5 points (VP.249)** : Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

IP6	Indice linéaire de pertes	Unité = 7,46 m3/jour/km
-----	---------------------------	----------------------------

**Définition** : quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé par la longueur de réseau = volume mis en distribution – volume consommé/365 /longueur du réseau (hors branchements),

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume exporté

IP6 Bis	Indice linéaire de pertes (y compris branchements)	Unité = 5,10 m3/jour/km
------------	--	----------------------------

**Définition** : quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé par la longueur de réseau = volume mis en distribution – volume consommé/365 /longueur du réseau (y compris branchements),

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

On note que l'objectif contractuel fixé en dessous de 5,5 m3/jour/km est atteint en 2013 pour l'indice linéaire de pertes (y compris branchements).

IP7	Indice linéaire des réparations du réseau	Unité = 0,25 réparations/km
<b>Définition</b> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc...), par la longueur du réseau au 31 décembre de l'année n-1.		
NB. Le calcul de l'IP7 ne comprend pas le linéaire branchements. Nous avons effectué 59 réparations réseau pour 235 km de réseau.		

P107.2 (IP8)	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,88 %
<b>Définition</b> : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte		

A la demande de la DAAF, l'indicateur IP8 est remplacé par l'indicateur P107.2

Un travail de collecte des données des années précédentes tant du côté du SCCCNO que de la SME, a permis de remonter jusqu'en 2007 pour les linéaires réseau renouvelés.

Voici donc la synthèse des données permettant de calculer pour 2011, 2012, et 2013 l'indicateur P107.2 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de réseau (km)	200	202	212	214	234	246	235
TOTAL Linéaire réseau renouvelé ML :	931,9	825,9	2185	1837	1237	4591	523
Linéaire rnvé FDT :	931,9	825,9	0	1427	1237	2047	266
Linéaire rnvé SCCCNO :			2185	410		2544	257
linéaire moyen renouvelé les 5 dernières années (km)					1,40	2,14	2,07
	(IP8) - P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable				0,60%	0,87%	0,88%

IP9	Indice d'avancement de la protection de la ressource	Unité = 30 % (*)
<i>*Noté : suivant connaissance du délégué, dossier suivi par le syndicat</i>		
<p><b>Définition :</b> Pour chaque point de prélèvement alimentant le service (y compris eau achetée en gros), une note est attribuée suivant le principe suivant :</p> <p>Indice d'avancement d'une démarche « périmètre de protection »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0 % = aucune action</li> <li>▪ 20 % = lancement d'une étude</li> <li>▪ 40 % = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)</li> <li>▪ 50 % = dossier déposé en Préfecture</li> <li>▪ 60 % = arrêté préfectoral signé</li> <li>▪ 80 % = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés)</li> <li>▪ 100 % = existence d'une procédure de suivi périodique</li> </ul> <p>L'indice global est obtenu, en pondérant par le volume produit (ou importé) correspondant au point de prélèvement.</p>		

Base de calcul de l'IP9 :

(\*) La DAAF a informé le Fermier par email le 21 mai 2014, des mises à jour concernant l'avancement des PPI :

L'indice d'avancement au 31/12/2013 de chaque ressource est le suivant :

- Pecoul : 50 %

- Morestin : 20 %

- Pour Morestin, le rapport de l'hydrogéologue agréé n'est pas terminé. Des études complémentaires ont été demandées.

- Arrêté Préfectoral signé pour l'ensemble des autres ressources : 60 %

La SME reste dans l'attente des documents correspondants.

Production 2013 taux d'avancement (%): Production pondérée :	Morestin	Pecoul	Urion	Attila	Yang Ting	Verrier	Total
	1 588 766	44 740	196 769	152 783	90 084	40 919	2 114 062
	20	50	60	60	60	60	30

Légende :

0	aucune action
20	lancement d'une étude
40	périmètre défini - étude hydrogéologique terminée
50	Dossier déposé en Préfecture
60	arrêté préfectoral signé
80	mise en œuvre (acquisition terrain, publicité foncière,...)
100	existence d'une procédure de suivi périodique

IP10	Rendement du réseau	Unité = 69,7 %
<p><b>Définition</b> : volume consommé, divisé par le volume mis en distribution. Avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume consommé = volume comptabilisé + volume de service : essais des PI, purges de réseau, nettoyage des réservoirs.... Dûment justifiés</li> <li>▪ Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté.</li> </ul>		

Le plan d'action pour l'amélioration du rendement du réseau sur le périmètre du SCCCNO, mis en place depuis 2010, continue de porter ses fruits. En effet, le rendement de réseau contractuel gagne encore 2,7 points en 2013 et l'objectif contractuel de l'ILP est atteint en 2013.

On assiste depuis plusieurs années à une baisse des consommations d'eau potable. Cette observation est valable sur l'ensemble du département et sur l'ensemble du territoire national. Elle est particulièrement marquée sur le périmètre du SCCCNO. Les usagers font aussi plus attention à leur consommation d'eau potable et le renouvellement de l'électroménager par des machines plus économiques en eau contribue à la baisse des consommations.

A la signature du contrat, le volume de consommation de référence était de 1 700 000 m<sup>3</sup>. Il est aujourd'hui de 1 325 972 m<sup>3</sup>. Cette baisse de volume consommé équivaut à une perte de 5,6 points sur le rendement. Autrement dit, sans cette baisse des consommations, le réseau du SCCCNO aurait atteint aujourd'hui l'objectif contractuel de rendement.

D102.0 (IP11)	Prix du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Unité = 2,87 €TTC /m <sup>3</sup>
<p><b>Définition</b> : Prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></p>		

En 2013, nous avons fait correspondre l'IP11 à l'indicateur D102.0 du RPQS.

Définition : Montant TTC de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1/120

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le montant TTC d'une facture 120m<sup>3</sup> est de 344,53 € soit un D102.0 de 2.87 €/m<sup>3</sup>

IP13	Recette unitaire	Unité = 2,79 € TTC/m <sup>3</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définition</b> : recette de la vente d'eau divisée par le volume vendu.</li> </ul>		

En 2012 : CA TOTAL EUR HT : 3 557 515,90 - TOTAL EUR TTC : 3 632 223,73 – Volume vendu : 1 346 629 m<sup>3</sup>

D'où une recette unitaire de **2,70 € TTC/m<sup>3</sup> (2,64 €HT)**

En 2013 : CA TOTAL EUR HT : **3 542 633,78** - TOTAL EUR TTC : **3 617 029,09** – Volume vendu : 1 294 321 m<sup>3</sup>

D'où une recette unitaire de **2,79 €TTC/m<sup>3</sup> (2,74 €HT)**

IP16	Taux d'impayés, au 31/12/année (n), sur les factures de l'année (n-1)	Unité = 4,45%
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définition</b> : Au 31 décembre de l'année n, stock des impayés relatifs à l'année n-1 /montant des factures d'eau émises relatives à l'année n-1</li> </ul>		

En 2012 : Le montant des impayés est de 143 616,79 € - Le montant des factures émises est de 3 501 679,94 € d'où un IP16 de 4.10%

En 2013 : Le montant des impayés est de 161 026,68 € - Le montant des factures émises est de 3 622 416,5 € d'où un IP16 de 4.45%

IP17	Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé.	Unité = 0,0015 €/m3
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définition</b> : Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé.</li> </ul>		

En 2012 : Le montant des abandons de créances est égal à 0 € - le montant versé à un fond de solidarité est de 1882,62 €. Avec un volume consommé comptabilisé de 1 346 629 m3, on obtient donc un IP17 de 0,0014 €/m3.

En 2013 : Le montant des abandons de créances est égal à 0 € - le montant versé à un fond de solidarité est de 1878,32 €. Avec un volume consommé comptabilisé de 1 294 321 m3, on obtient donc un IP17 de 0,0015 €/m3.

## 2 PRODUCTION

### 2.1 Situation

Des travaux de renforcement et de sécurisation des unités de production d'eau potable du Syndicat ont été initiés en 2007 et achevés.

Le réseau de distribution d'eau potable du SCCCNO est alimenté par l'intermédiaire de :

- 1 usine de traitement par ultrafiltration :

- \* Urion (MORNE-VERT) (50 m<sup>3</sup>/h) (prise d'eau au niveau de la rivière Picard)

- 3 forages :

- \* Allée Pécoul FR1bis (SAINT-PIERRE)
- \* Allée Pécoul FR8 (SAINT-PIERRE)
- \* Allée Pécoul FR3 (SAINT-PIERRE) - PAS EN SERVICE

- 4 captages :

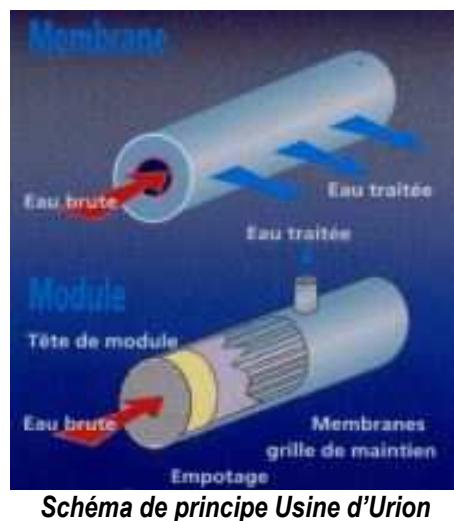
- \* Morestin (MORNE-ROUGE/ SAINT-PIERRE)
- \* Attila (MORNE-VERT)
- \* Yang Ting (FONDS-SAINT-DENIS)
- \* Verrier (BELLEFONTAINE)

#### **Usine d'Urion (Morne Vert)**

L'usine d'ultrafiltration d'Urion située sur la commune de MORNE-VERT a été mise en service en 2002 et assure la production de 50m<sup>3</sup>/h d'eau potable. La prise d'eau se fait dans la Rivière Picard (Morne Vert).

L'installation conçue à l'époque par Aquasource est équipée de modules en TriAcétate de Cellulose/TAC.

L'installation donne satisfaction en fonctionnement normal, mais la turbidité élevée de l'eau brute, conséquence de fortes précipitations, reste une difficulté majeure concernant son exploitation.



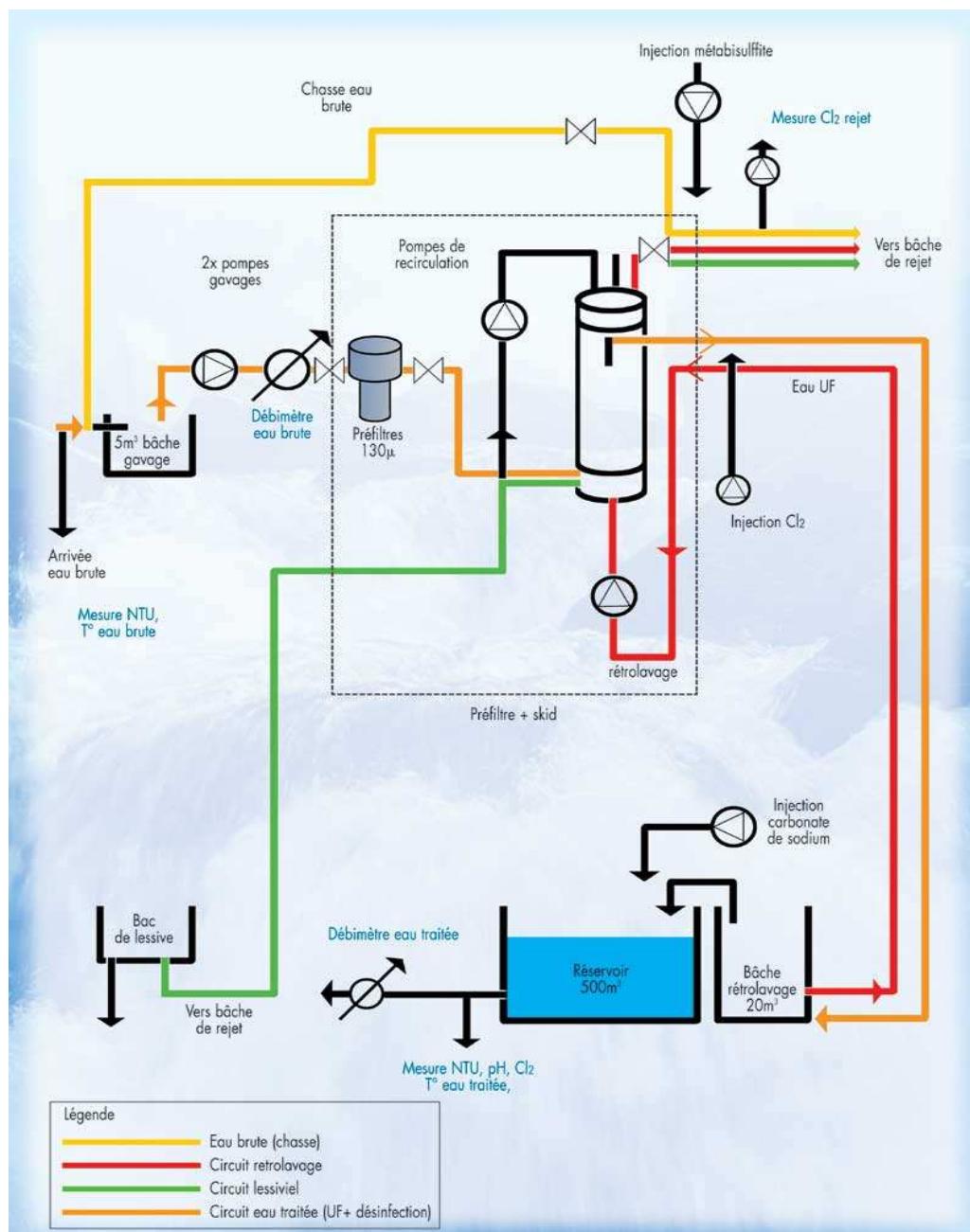
**Schéma de principe Usine d'Urion**

L'usine étant en service depuis plus de 10 ans, une expertise complète est à programmer. Elle sera réalisée soit par Aquasource, concepteur de l'usine, soit par l'un des experts de Lyonnaise des Eaux.

Cette expertise permettra, entre autres, de définir le programme de renouvellement des modules d'ultrafiltration, au nombre de 10.

Il est important de souligner qu'au début 2014, Aquasource a décidé d'équiper ses systèmes de membranes en PolyEtherSulfone (PES) technologie la plus utilisée aujourd'hui dans le monde. Le matériau PES offre un certain nombre d'avantages (résistance, coût, sécurité, approvisionnement...).

La date de réalisation de l'expertise de l'usine d'Urion sera à définir en concertation avec la Collectivité, étant donné que ce changement de matériau aura un impact sur le renouvellement des modules.



#### □ **Source Attila (MORNE-VERT)**

Cette source, située sur la commune du Morne-Vert, fournit environ 24m<sup>3</sup>/h et alimente en partie le Morne Vert et le Carbet. La désinfection est assurée par l'intermédiaire d'une chloration gazeuse installée sur le réservoir de tête du réseau de distribution.

Les sites de production du Morne-vert arrivent en limite de leur capacité. Il est important que le SCCCNO étudie la possibilité de renforcer le site de production d'ATILLA en y installant une station de pompage depuis la source qui alimenterait un réservoir au lieu dit CAPELET. Ce projet devra prévoir également une partie de l'adduction qui partirait de ce nouveau réservoir, empruntera la voie communale pour alimenter par la suite le réservoir de MOULINGUET.

#### □ **Forages Pécoul (SAINT-PIERRE)**

Comme déjà signalé dans les rapports des exercices précédents, l'autorisation préfectorale provisoire d'un an pour l'exploitation des forages est arrivée à échéance depuis le mois de mars 2005. Les démarches administratives engagées par le SCCCNO pour une exploitation permanente ont finalement abouti en 2013 au dépôt du dossier auprès de la Préfecture en vue de la signature d'un arrêté Préfectoral.

Les échanges entre le SCCCNO et l'habitation Depaz sont en cours pour la régularisation de la situation foncière des parcelles concernées par la définition des périmètres de protection des forages.

Une fois les démarches administratives abouties, des travaux pourront alors être engagés afin d'établir un champ captant muni de trois forages d'exploitation.

Actuellement ces forages restent des forages d'essai.

#### **Allée Pécoul FR3**

Ce forage fait partie du champ captant mais n'a pas encore été mis en service par le SCCCNO (pas d'équipement permettant l'exploitation).

#### **Allée Pécoul FR1 bis**

D'une capacité nominale de 50 m<sup>3</sup>/h, ce forage d'essai assure l'alimentation des communes du Prêcheur et de Saint-Pierre. Il vient en appui de la source Morestin.

La désinfection est assurée par l'intermédiaire d'une injection de chlore gazeux en tête de forage depuis la mise en service.

#### **Allée Pécoul FR8**

Le forage FR8 a été mis en service en avril 2008 à l'initiative du SCCCNO. Il complète ainsi les installations du champ captant de l'Allée Pécoul, portant leur capacité de production à plus de 2 000 m<sup>3</sup>/jour.

D'une capacité nominale de 50 m<sup>3</sup>/h, ce forage d'essai assure au même titre que le forage FR1 bis, l'alimentation des communes du Prêcheur et de Saint-Pierre.

La désinfection est assurée par l'intermédiaire d'une injection de chlore gazeux en tête de forage depuis la mise en service.

#### **Source Morestin (MORNE-ROUGE/ SAINT-PIERRE)**

Cette source, située sur la commune du Morne-Rouge, est la principale alimentation du réseau de distribution du Syndicat, représentant 80 % de la production totale.

Depuis mai 2009, elle est équipée d'un traitement au chlore gazeux. Grâce à cet outil, la totalité de l'eau potable distribuée sur le périmètre du SCCCNO possède une désinfection.

D'un point de vue administratif, la démarche de protection de cette ressource a progressé puisqu'en 2013 le dossier a été déposé par la Collectivité en Préfecture.

En revanche, on constate que les dégradations sur les ouvrages supportant l'adduction provenant de la source MORESTIN sont de plus en plus fréquentes.

Le 29 mai 2013, suite aux intempéries qui ont touché le territoire, un effondrement de terrain s'est produit sur le chemin de MORESTIN, entraînant la chute d'un arbre et la casse de la canalisation principale. Malgré les conditions de terrain dangereux, les équipes de la SME sont parvenues à rétablir l'eau chez les abonnés 48h00 plus tard. Cependant la réparation qui a été effectuée n'est que provisoire et précaire.

Il appartient au SCCCNO d'effectuer une expertise du site et d'engager un programme de travaux en vue de :

- Couper les arbres qui se trouvent à proximité de la canalisation et qui risqueraient, lors d'un prochain effondrement ou glissement de terrain, d'emporter complètement une portion de conduite.
- Procéder à la fixation dans les règles de l'art de la conduite d'adduction qui a été réparée ; à ce jour cette conduite est maintenue via la racine d'un arbre, par un câble en acier tendu provisoirement par les équipes de CAN S.A.
- Procéder à l'inspection de la canalisation, en amont du lieu de la casse, sur une centaine de mètres, afin de vérifier si les supports en béton sont toujours opérationnels ou s'il y a lieu de les reprendre. Le déplacement de la conduite actuelle, consécutif à l'effondrement du terrain a causé la destruction de deux de ces supports.

Le 20 juin 2013, la Collectivité a fait savoir qu'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre serait lancé très prochainement par le SCCCNO pour la sécurisation et le renforcement des ouvrages supports de l'adduction de la source Morestin. Ce marché a finalement été attribué à GINGER GEODE le 21/10/2013.

#### □ **Source Yang Ting (FONDS-SAINT-DENIS)**

Cette source, située à Fond-Saint-Denis, fournit environ 20m<sup>3</sup>/h et alimente la totalité de la commune. Elle a subi de fortes dégradations lors du passage du cyclone Dean, diminuant sa capacité et altérant la qualité de l'eau. Des travaux effectués en 2009 ont permis de la réhabiliter totalement en qualité et en quantité d'eau fournie. La désinfection est assurée par l'intermédiaire d'une chloration gazeuse installée sur le réservoir de tête du réseau de distribution.

Suite à la visite conjointe de la DEAL et de l'ARS le 25/04/2012, un certain nombre d'actions ont été entreprises afin que l'exploitation de cette source soit conforme aux obligations relevant du PPI (Arrêté n° 09-02723 du 12 août 2009). Les travaux de réhabilitation ont été effectué par le SCCCNO en 2013.

#### □ **Verrier (BELLEFONTAINE)**

Cette source, située sur la commune de Bellefontaine, fournit un débit moyen de 3m<sup>3</sup>/h dédiés aux quartiers hauts. En mars 2009, une unité de filtration a été ajoutée pour le traitement de cette ressource. La désinfection est assurée par l'intermédiaire d'une chloration gazeuse installée sur le réservoir de tête du réseau de distribution.

Le site de production de VERRIER, très sensible aux aléas climatiques a subi de fortes dégradations au cours de l'année 2013.

Un premier éboulement observé sur le captage en novembre 2012, nous a permis de constater une dégradation du captage dû à une importante arrivée de gravas et de matériaux divers. En outre il a été constaté qu'une énorme roche située au dessus du captage menace de se détacher de la paroi montagneuse risquant une obstruction totale de ce dernier qui aurait des conséquences certaines sur l'approvisionnement en eau de la région.

La Collectivité a été alertée sur les risques d'une telle situation et le Fermier a préconisé une réhabilitation urgente.

Malheureusement le 18 avril 2013, un nouvel éboulement s'est produit suite à de fortes pluies, entraînant des perturbations sur la distribution de l'eau potable pendant plusieurs jours. La SME est parvenu à désobstruer le captage et rétablir le service grâce à l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les opérations en milieux acrobatiques.

Le même type d'incident s'est produit de nouveau le 23 juillet 2013 avec les mêmes conséquences sur la distribution de l'eau potable aux usagers. Cette fois-ci c'est, en outre, la canalisation de distribution qui a été déboîtée en deux endroits.

Enfin le dernier incident en date, celui du 18 octobre 2013, a nécessité comme pour les incidents précédents, l'intervention d'une société spécialisée, afin de désobstruer la canalisation, entraînant la perturbation du service pendant plusieurs jours également.

A cette occasion, nous avons rappelé à la Collectivité l'urgence d'organiser une visite sur site afin d'évaluer précisément les travaux de sécurisation pérenne du captage.

## 2.2 Tableau des volumes produits

SITE	MORESTIN	PECOUL	URION	ATTILA	YANG TING	VERRIER	<b>TOTAL</b>	<b>Moyen/jour</b>
							<b>2013</b>	<b>2013</b>
JANVIER	167 349	-	14 063	14 552	6 862	2 576	<b>205 402</b>	<b>6 626</b>
FEVRIER	148 039	-	18 192	13 441	7 058	3 727	<b>190 457</b>	<b>6 567</b>
MARS	131 369	12 124	21 246	14 139	7 604	3 995	<b>190 477</b>	<b>6 144</b>
AVRIL	118 807	18 189	17 037	13 603	7 066	3 671	<b>178 373</b>	<b>5 946</b>
MAI	133 108	5 026	18 819	11 780	7 365	3 759	<b>179 857</b>	<b>5 802</b>
JUIN	109 942	4 439	18 768	10 401	7 146	3 560	<b>154 256</b>	<b>5 142</b>
JUILLET	133 464	8	20 103	10 916	9 860	3 506	<b>177 857</b>	<b>5 737</b>
AOUT	136 599	32	14 606	14 179	7 709	3 923	<b>177 048</b>	<b>5 711</b>
SEPTEMBRE	123 364	4 753	13 317	12 821	6 625	3 625	<b>164 505</b>	<b>5 484</b>
OCTOBRE	130 679	169	13 306	12 310	7 687	2 805	<b>166 957</b>	<b>5 386</b>
NOVEMBRE	126 983	-	12 920	11 816	8 214	2 918	<b>162 851</b>	<b>5 428</b>
DECEMBRE	129 063	-	14 392	12 825	6 888	2 854	<b>166 022</b>	<b>5 356</b>
<b>2013</b>	<b>1 588 766</b>	<b>44 740</b>	<b>196 769</b>	<b>152 783</b>	<b>90 084</b>	<b>40 919</b>	<b>2 114 062</b>	<b>5 777</b>
<b>2012</b>	<b>1 938 417</b>	-	<b>202 298</b>	<b>165 698</b>	<b>73 461</b>	<b>38 183</b>	<b>2 418 057</b>	<b>6 610</b>

On remarque que la production moyenne journalière passe en dessous de 6000 M3 en avril 2013 et cette inflexion se confirme tout au long de l'année 2013.

Au final, les volumes produits diminuent de 12,6% entre 2012 et 2013, alors que les volumes consommés perdent 1,5%, ce qui se traduit par une nouvelle progression du rendement de réseau 2013.

## 2.3 Consommation en chlore par site

SITE DE PRODUCTION	SITE DESINFECTION	NATURE	QUANTITE 2012	QUANTITE 2013
FR1BIS ET FR8	PECOUL	CHLORE GAZEUX	0	98 KG
SOURCE MORESTIN	PECOUL	CHLORE GAZEUX	588 KG	882 KG
ATTILA	MOULINGUET	CHLORE GAZEUX	98 KG	98 KG
YANG TING	TROUVENT	CHLORE GAZEUX	98 KG	98 KG
VERRIER	VERRIER	CHLORE GAZEUX	147 KG	98 KG

## 2.4 Consommation électrique

### Exercice 2013 :

Site	Qn m <sup>3</sup> /h	HMT m	P kW	Volume			Kilowattheures EDF			Rendement
				1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	
FORAGE PECOUL FR8	50	78	18	14 729	4 785	19 514	3 842	1 248	5 090	3.34
FORAGE PECOUL FR1 BIS	50	78	18	25 049	177	25 226	9 189	65	9 254	4.7
STATION URION	--	--		108 125	88 644	196 769	524	451	975	--

### Exercice 2012 :

Site	Qn m <sup>3</sup> /h	HMT m	P kW	Volume			Kilowattheures EDF			Rendement
				1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	
FORAGE PECOUL FR8	50	78	18	0	0	0	0	0	0	
FORAGE PECOUL FR1 BIS	50	78	18	0	0	0	0	0	0	
STATION URION	--	--		102 100	100 196	202 296	499	516	1 015	--

### Exercice 2011 :

Site	Qn m <sup>3</sup> /h	HMT m	P kW	Volume			Kilowattheures EDF			Rendement
				1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	
FORAGE PECOUL FR8	50	78	18	16 651	7 089	23 740	4 366	1 858	6 194	3.34
FORAGE PECOUL FR1 BIS	50	78	18	1 758	0	1 748	645	0	645	4.7
STATION URION	--	--		86 423	94 147	180 570	342	373	715	--

### Exercice 2010 :

Site	Qn m <sup>3</sup> /h	HMT m	P kW	Volume			Kilowattheures EDF			Rendement
				1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	
FORAGE PECOUL FR8	50	78	18	120	8 520	8 640	343	2 234	2 577	3,8
FORAGE PECOUL FR1 BIS	50	78	18	242 820	150 00	392 820	89 079	59 223	148 302	4,8
STATION URION	--	--		116 549	79 478	196 027	404	373	777	--

## 2.5 Travaux d'entretien et de maintenance sur points de production

Les principales opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les sites de production sont les suivantes :

### Usine Urion :

POSTE	EQUIPEMENT(S)	OPERATION(S) DE MAINTENANCE	FREQUENCE
Poste de gavage	pompe 1 gavage Etachrom BC	contrôle isolement moteur	1/ an
	pompe 2 gavage Etachrom BC	contrôle isolement moteur	1/ an
	turbidimètre eau brute	nettoyage de la sonde	1/ mois
	turbidimètre eau brute	comparaison analyseur en ligne avec turbidimètre labo	1/ semaine
Skid général	Général	inspection visuelle	1/ semaine
		inspection détaillée	1/ mois
		vidange et mise en eau en manuel	1/ mois
	compresseur d'air	contrôle état filtre	1/ 100 heures
		Remplacement filtre	1/ an
		révision générale	1/ 5000 heures
Filtration	pré-filtres	contrôle du bon nettoyage des disques	1/ mois
		lubrification joints toriques du piston	1/ 6mois
	capteurs de pression et manomètres	purge et vérification cohérence de mesure entre capteur et manomètre	1/ semaine
	Modules	test d'intégrité et test auditif	1/ 3 mois
		nettoyage lessiviel	1/ an
	turbidimètre eau traitée	comparaison analyseur en ligne avec turbidimètre labo	1/ semaine
	turbidimètre eau traitée	nettoyage sonde	1/ mois
Rétrolavage	Général	imposer un rétrolavage de cycle	1/ semaine
	pompe Etabloc (P3A)	contrôle isolement moteur	1/ an
Recirculation	pompe de recirculation Etabloc (P2)	lancement recirculation	
		contrôle isolement moteur	1/ an
Chloration/ rétrolavage et désinfection	chloromètre CIFEC	nettoyage tubes gradués des débimètres	1/ 2 mois
		remplacement joints	1/ 2mois
		nettoyage filtre à tamis et enturi de l'hydroéjecteur	1/ 3 mois
		changement joints de pointeau	1/ an
		révision CIFEC	1/ 4 ans

POSTE	EQUIPEMENT(S)	OPERATION(S) DE MAINTENANCE	FREQUENCE
	analyseur de chlore eau de rejet	changement électrolyte	1/ an
		comparaison analyseur en ligne avec pocket HACH	1/ semaine
		nettoyage sonde	1/ mois
Chloration/ désinfection	débitmètre vanne modulante modulo+	remplacement joint supérieur et contrôle clapet hydroéjecteur	1/ 6 mois
		contrôle joints de pointeau	1/ 6 mois
		contrôle tube gradué débitmétrique	1/ 6 mois
Chloration/ désinfection	débitmètre vanne modulante modulo+	contrôle positionnement vanne modulante par rapport au 4-20 mA	1/ 6 mois
		contrôle étanchéité	1/ 6 mois
		contrôle pointeau	1/ 6 mois
		remplacement joints siège pointeau	1/ 5 ans
	analyseur de chlore + pH eau traitée	changement électrolyte	1/ an
		comparaison analyseur en ligne avec pocket HACH	1/ semaine
		nettoyage sondes ph et chlore	1/ mois
		nettoyage sonde	
	eau motrice chlore	vérification mécanique surpresseur eau de service	1/ an
		vérification électrique surpresseur eau de service	1/ an
		vérification antibélier	1/ an
Poste métabisulfite	pompe métabisulfite Dosapro	contrôle apparition fuite	1/ mois
		vérification auditive	1/ 3 mois
		nettoyage clapet de pied et boîte de clapet	1/ 6 mois
		contrôle conformité du débit	1/ an
		remplacement ensemble siège bille ou lot de cartouche	1/ an
		remplacement membrane	1/ an
		remplacement soufflet d'étanchéité + vidange	1/ 2 ans
	agitateur VDE 1000	vérification usure des roulements	1/ mois
		nettoyage du ventilateur	1/ mois
		contrôle du blocage des ensembles de fixation	1/ an
		nettoyage grilles Johnson	1/ semaine
Captage		nettoyage tamis eau brute	1/ 3 mois
		nettoyage boîtes à boues	1/ mois
Stockage eau		nettoyage bâche eau brute	1/ an
		nettoyage bâche rétrolavage	1/ an
		nettoyage réservoir de distribution	1/ an
Alimentation électrique	Onduleur	nettoyage et dé poussiérage + essai de fonctionnement uniquement avec les batteries de l'onduleur	1/ an
Espaces verts		entretien abords + captage	1/ mois

**Forage FR1 bis et FR8 et autres sources :**

EQUIPEMENT	OPERATION(S) DE MAINTENANCE	FREQUENCE
Chloromètre CIFEC	nettoyage des tubes gradués des débimètres	1/ 2 mois
	remplacement des joints	1/ 2 mois
	nettoyage du filtre à tamis et du venturi de l'hydroéjecteur + joint du clapet	1/ 3 mois
	changement des joints de pointeau	1/ an
	révision générale (remplacement de tous les joints + graissage des chloromètres)	1/ 4 an
Groupe électropompe*	contrôle d'isolement moteur	1/ an
Espaces verts	entretien des abords + captage	1/ mois

(\*) uniquement pour les forages FR1 bis et FR8

Le nombre d'incidents recensés sur les sites de production au cours de l'exercice 2013 s'élève à 22, soit une fréquence d'incident de 1,83 incident/ mois.

Voici la liste des incidents recensés :

PRODUCTION NORD CARAÏBES					
SYNTHESE DES INCIDENTS ET NON CONFORMITEES					
	DATE	SITE	TYPE	Paramètres	Remarques / Interventions
1	23-févr-13	URION	Electromécanique	vannes EV8A et EV8B : VANNES RETROLAVAGES	Acquit défaut + remise en route
2	25-févr-13	URION	Electromécanique	DEF. THERMIQUE POMPE GAVAGE	défaut sur ventilateur altivar / Acquit défaut + remise en route
3	25-févr-13	URION	Electromécanique	DEF. THERMIQUE POMPE GAVAGE	défaut sur ventilateur altivar / Acquit défaut + remise en route
4	3-mars-13	URION	Electromécanique	VANNE EV8A + EV8B	Manque air : Acquittement défaut
5	5-mars-13	URION	Electromécanique	VANNE EV8A + EV8B + déf. Thermique pompe de lavage	Déf. Température sur ALTIVAR : remplacement du ventilateur arrêt usine : 3h00
6	10-mars-13	URION	Electromécanique	VANNE EV8A	Discordance vanne / blocage au niveau de la vanne : changement du corps de la vanne arrêt usine 6h00

7	24-mars-13	URION	Electromécanique	POMPE EAU MOTRICE CHLORE	Déf. Isolement Pompe eau motrice CL2 / acquittement déf. + remise en service pompe de secours arrêt usine 1h00
8	5-avr-13	URION	Electromécanique	VANNE EV8A et EV8B / COMPRESSEUR AIR	Fuite sur compresseur d'air / remplacement du compresseur + remise en service arrêt usine 2h00
9	12-avr-13	URION	Electromécanique	ALTIVAR POMPES GAVAGES	Déf. Sur Altivar suite à une coupure EDF/ Acquittement déf. + remise en service arrêt usine 1h00
10	6-mai-13	URION	Electromécanique	Défaut sur compresseur air	Fuite sur actionneur EV8A : recherche de fuite + réparation + remise en service arrêt usine 3h00
11	21-mai-13	URION	Electromécanique	Défaut sur compresseur air	Acquittement déf. + remise en marche
12	4-juin-13	URION	Electromécanique	Déf. Pression nourrice basse	Acquittement déf. + purges sur capteurs + remise en service
13	12-juin-13	URION	Electromécanique	Disjonction sur pompe P3B	Réarmement disjoncteur + remise en marche arrêt usine 1h00
14	28-juin-13	URION	Electromécanique	Discordance vanne EV4	Démontage vanne vanne EV4, remplacement des joints et remise en service arrêt usine 1h00
15	8-juil-13	URION	Electromécanique	Défaut sur compresseur air	Mise en place du compresseur de secours
16	10-sept-13	TROU-VENT 1	Qualité eau	Conduite de chlore détériorée	Remplacement de la conduite de chlore, essais et remise en service
17	24-sept-13	URION	Qualité eau	Turbidimètre eau brute	Réarmement compresseur + ajustage turbidimètre
18	14-oct-13	MOULINGUET	Qualité eau	Disjonction EDF + déf. Pompe eau motrice, chlore sortie usine à 0,05 mg/l	Acquittement déf. + remise en service pompe eau motrice
19	14-oct-13	URION	Qualité eau	Turbidimètre eau brute	Réarmement compresseur + ajustage turbidimètre
20	25-nov-13	URION	Electromécanique	Casse sur coude d'un des module d'ultrafiltration	Réparation casse sur PVC + prise en manuel de l'usine + commande des pièces chez AQUASOURCE arrêt usine 1h00
21	28-nov-13	URION	Electromécanique	Casse sur coude d'un des module d'ultrafiltration	Prise en manuel de l'usine pour réparation coude cassé + Remise en auto une fois réparation effectuée arrêt usine 1h00
22	20-déc-13	URION	Electromécanique	Alarme préfiltre colmaté	Blocage de l'usine en auto. Mise en manuel + intervention automatien puis remise en auto arrêt usine 3h00

### 3 STATIONS DE POMPAGE ET RESERVOIRS

Le réseau de distribution du SCCCNO comporte :

- 16 stations de pompage et de surpression ;
- 31 réservoirs dont 7 équipés avec bâches de pompage.

Le système complet des équipements de télésurveillance (superviseur central et postes déportés) a été achevé au cours de l'exercice 2009.

L'ensemble des ouvrages du syndicat est relié au superviseur, installé au siège de la SME, par l'intermédiaire de supports de communication dédiés (lignes RTC, liaisons spécialisées, réseau GSM, liaisons radio).

Cet outil de supervision fournit des bilans d'exploitation journaliers et gère l'ensemble des alarmes des ouvrages pour les transmettre vers le personnel d'intervention.

Jusqu'en octobre 2012, le logiciel du système de supervision était le LERNE.

En Octobre 2012, le déploiement d'un nouveau système de supervision a été initié avec la mise en place de la plate forme de test du nouveau logiciel Topkapi. Plus pratique et plus convivial, le logiciel Topkapi permet d'avoir une vision schématique du réseau et des différentes chaines de réservoirs et de stations de pompage.

Le déploiement du logiciel Topkapi a été achevé en Février 2013 et est désormais complètement opérationnel.

Il constitue un véritable outil de décision en exploitation.

Les synoptiques Topkapi du SCCCNO sont fournis en annexe.

### 3.1 Stations de pompage

#### 3.1.1 Consommation électrique et volumes

Le bilan annuel des volumes refoulés et des consommations électriques des stations de pompage est présenté dans le tableau ci-après :

Site	Qn m <sup>3</sup> /h	HMT m	P kW	Volume			Kilowattheures EDF		
				1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>er</sup> sem	Total
<b>MOYENNE TENSION</b>									
MORNE DES CADETS	24	150	18	12 434	10 572	23 006	15 968	13 702	29 670
STATION MORNE ABEL	15	185	18	33 405	32 835	66 240	61 106	59 195	120 801
<b>TOTAL "MOYENNE TENSION" :</b>				<b>VOLUME</b>			<b>KILOWATTHEURES</b>		
<b>BASSE TENSION</b>									
* RESERVOIR MORNE ABEL	20	237	22	0	0	0	0	0	0
CHEVAL BLANC	60	120	30	12 840	19 995	32 835	6 918	8 509	15 427
CHOISEUL	30	214	26	6 829	5 021	11 850	6 725	6 646	13 371
CHARMEUSE	10	50	4	4 720	4 630	9 350	4 069	3 969	8 038
TROU VENT 1	5	46	1,5	3 824	6 073	9 897	10 940	17 715	28 655
BOUT BOIS 1	15	170	18	26 985	15 765	42 750	23 634	15 001	38 635
BOUT BOIS 2	12	114	11	7 716	6 696	14 412	6 408	5 585	11 993
* MORNE AUX BŒUFS	20	70	11	0	0	0	0	0	0
** ANSE BELLEVILLE	18	65	7,5	0	6 444	6 444	0	3 527	3 527
GRAND FOND	48	195	37	46 944	36 912	83 856	1 407	1 349	2 756
HAUTS DE MANIBA	32	170	22	3 360	4 064	7 424	2 093	2 554	4 647
LOTISST CARAÏBE	18	100	11	24 894	15 480	40 374	17 276	11 340	28 616
CITRONELLES HAUT	15	191	15	7 245	6 450	13 695	6 303	5 648	11 951
CITRONELLES BAS	25	193	22	8 650	8 425	17 075	8 856	8 628	17 484
<b>TOTAL "BASSE TENSION" :</b>				<b>VOLUME</b>			<b>KILOWATTHEURES</b>		

\* Stations à l'arrêt ou non utilisée en 2013

\*\* Stations ayant fonctionnée à partir de septembre 2013.

#### 3.1.2 Travaux d'entretien et de maintenance sur les stations de pompage

Les principales opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les stations de pompage sont :

OPERATION
Entretien des espaces verts
Contrôle du poste de télésurveillance
Entretien de l'armoire électrique
Entretien des pompes
Gonflage du ballon anti-bélier
Entretien du robinet Hydrosavy ou altimétrique
Contrôle réglementaire des installations électriques par le bureau de contrôle
Contrôle réglementaire des récipients sous pression par le bureau de contrôle
Nettoyage et désinfection des bâches de reprise

## 3.2 Réservoirs de stockage

### 3.2.1 Inventaire des réservoirs

Les réservoirs du SCCCNO (non compris les bâches de reprise) sont recensés par commune dans le tableau ci-après :

Nom SME	Commune	Volume (m3)	Cote radier (NGM)
Anse Belleville	Le Prêcheur	200	55
Bourg	Le Prêcheur	550	32
Charmeuse	Le Prêcheur	200	99
Pécoul	Saint-Pierre	1000	75
Morne Abel	Saint-Pierre	200	286
Bourg	Bellefontaine	350	53
Cheval Blanc	Bellefontaine	200	109
Chapeau Nègre	Bellefontaine	200	585
Lycée	Bellefontaine	500	204
Uron	Le Morne-Vert	500	524
Morne Moulinguet	Le Morne-Vert	200	470
La Croix	Le Morne-Vert	200	342
Morne Charlery	Le Carbet	200	347
Fromager	Le Carbet	200	150
Sanatorium	Le Carbet	700	108
Bel Event	Le Carbet	200	243
Morne des Cadets	Fond-Saint-Denis	200	500
Trouvent 2	Fond-Saint-Denis	100	457
Trouvent 1	Fond-Saint-Denis	250	411
Le Cap	Case-Pilote	20	125
Grand Fond 1	Case-Pilote	500	115
Grand Fond 2	Case-Pilote	200	115
Gendarmerie	Case-Pilote	200	53
Haut de Maniba	Case-Pilote	500	281
Morne Caroline	Case-Pilote	300	442
Abymes (Micolo)	Case-Pilote	8	270
Choiseul 1	Case-Pilote	200	110
Choiseul 2	Case-Pilote	200	110
Fond Bellemare	Case-Pilote	200	70
Lotissement Caraïbe	Case-Pilote	200	188
Citronnelles	Case-Pilote	300	295
Citronnelles Haut	Case-Pilote	300	473

### 3.2.2 Travaux d'entretien et de maintenance sur les réservoirs

Les principales opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les réservoirs sont :

OPERATION
Entretien des espaces verts
Contrôle du poste de télésurveillance
Entretien des panneaux solaires
Entretien du robinet Hydrosavy ou altimétrique
Nettoyage et désinfection des cuves

La liste des lavages de réservoirs réalisés au cours de l'exercice 2013 est présentée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	RESERVOIR	CAPACITE (m <sup>3</sup> )	COTE RADIER (m)	DATE LAVAGE REALISE
Bellefontaine	Verrier	200	585	lundi 21 janvier 2013
Case Pilote	Fond Bellemare	200	70	lundi 7 octobre 2013
Case Pilote	Bâche Lot. La Caraïbe	50	107	mardi 22 janvier 2013
Case Pilote	Réservoir Lot. La Caraïbe	200	188	vendredi 29 novembre 2013
Case Pilote	Grand fond 500 m3	500	115	jeudi 24 janvier 2013
Case Pilote	Grand fond 200 m3	200	115	vendredi 25 janvier 2013
Case Pilote	Choiseul 1	100	110	lundi 18 février 2013
Case Pilote	Bâche de Micolo (Abymes)	8		mardi 19 février 2013
Bellefontaine	Réservoir Cheval blanc	200	109	mercredi 20 février 2013
Bellefontaine	Bâche lycée	100	101	jeudi 21 février 2013
MorneVert	URION	500	524	vendredi 22 février 2013
Case Pilote	Réservoir Gendarmerie	200	53	lundi 8 avril 2013
Case Pilote	Réservoir Les hauts de Maniba	500	281	mardi 9 avril 2013
Case Pilote	Morne Caroline	300	442	lundi 13 mai 2013
MorneVert	Moulinguet	200	470	mardi 14 mai 2013
CARBET	Bel event	200	235	mercredi 15 mai 2013
MorneVert	La croix	200	342	mercredi 15 mai 2013
CARBET	Bout-Bois 2	200	260	vendredi 17 mai 2013
CARBET	Morne Charlery	200	347	lundi 10 juin 2013
CARBET	Sanatorium	700	108	mercredi 12 juin 2013
Fond Saint-Denis	Réservoir morne des cadets	200	509	jeudi 13 juin 2013
Precheur	Réservoir Charmeuse	200	100	vendredi 6 septembre 2013
Precheur	Anse Belleville	200		lundi 7 octobre 2013
Bellefontaine	Lycée	300		lundi 16 décembre 2013

## 4 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### 4.1 Inventaire des conduites et équipements du réseau

#### 4.1.1 Linéaire total du réseau d'eau potable (source SIG)

Depuis Mars 2012, la SME s'est dotée d'un nouveau logiciel de SIG dénommé APIC, plus adapté aux métiers de l'eau. La bascule du logiciel RESOCAD au logiciel APIC est un processus qui a demandé certaines adaptations de format de données car APIC est beaucoup plus précis en matière de base de données. Une reclassification des linéaires par diamètre ainsi qu'une reclassification des Maîtres d'Ouvrages a dû être effectuée afin de s'adapter aux exigences de précision des formats APIC. A noter aussi que les plans de récollement remis à la SME par la Collectivité à la fin de l'année 2012 ont pu être intégrés à APIC.

Cette bascule a permis également de sortir du linéaire réseau, les canalisations déposées. Ceci explique les deltas observés par rapport aux valeurs de 2012. Avec APIC, nous gagnons en précision de la base de données.

Désormais le tableau de répartition des conduites par diamètre et par nature prendra la forme ci-dessous.

(Extraction APIC) :

Diamètre nominal (mm)	Autre	Fonte ductile	Fonte grise	Fonte indéterminée	Inconnu	PE bandes bleues	PE indéterminé	PVC bi-orienté	PVC classique (dit mono-orienté)	Total
20						30,39				30,39
32									1761,82	1761,82
33	1688,26									1688,26
40									2208,77	2208,77
50	89,95						189,99		12694,93	12974,87
60		8,79	31,39	6401,16						6441,34
63					4,89	8162,45	4703,16		14422,25	27292,75
75						106,34			11757,12	11863,46
80		1357,1		8490,18						9847,28
90									15336,52	15336,52
100		3649,68		19002,96						22652,64
110						963,84	2299,92		33457,47	36721,23
125		678,88		10276,01		237,72	55,75		14201,16	25449,52
140									6743,11	6743,11
150		2625,99		4981,52						7607,51
160						73,34		135,75	8955,09	9164,18
175				10163,7						10163,7
200		1272,98	419,94	4232,34		337,51	101,53		1548,57	7912,87
250		1615,39		6754,03						8369,42
300		1168,31		1138,12		551,8				2858,23
400		5487,08								5487,08
(vide)					2877,6					2877,6
<b>Total</b>	<b>1 778,21</b>	<b>17 864,20</b>	<b>451,33</b>	<b>71 440,02</b>	<b>2 882,49</b>	<b>10 463,39</b>	<b>7 350,35</b>	<b>135,75</b>	<b>123 086,81</b>	<b>235 452,55</b>

Linéaire du réseau hors branchements : 235,5 km  
 Linéaire des branchements : 109,4 km  
 Linéaire total du réseau de distribution SCCCNO : 344,9 km

- **Travaux à l'initiative de la Collectivité**

Le 29 aout 2013, la Collectivité a transmis au Fermier les informations manquantes concernant les chantiers suivants. **En vert** les informations toujours manquantes à la date de rédaction du présent rapport :

Commune	Lieu-dit / Quartier	Opération	Diamètre	Linéaire (ml)	Plans	P.V. remise d'ouvrage (*)
CARBET	Lot. FROMAGER	Déviation d'une canalisation se situant en terrain privé	FT 200	118 ml	oui	Oui – 30/04/2012
CARBET	LA JUS	Déviation d'une canalisation se situant en terrain privé	PE 200	325 ml	oui	Oui – manque la date de réception
CARBET	Fond Savane	Renouvellement de canalisation avec mise en place d'un stabilisateur de pression	PE 63	200 ml	oui	Oui – 01/06/2012
SAINT PIERRE	Morne d'Orange	Mise en place d'un réseau de distribution	PE 63	1 400 ml	non	Oui – 16/05/2012
CARBET	Gros Coulirou	Dévoiement de l'adduction fonte DN200	FT 200	393 ml	oui	NON
CARBET	Gros Coulirou	Dévoiement de la distribution DN110 et DN63	110 63	108 ml	oui	NON

(\*) Date de réception du chantier figurant sur le PV.

- **Travaux à l'initiative du Fermier dans le cadre du fond de renouvellement**

Ci après, les travaux de renouvellement/ renforcement à l'initiative de la SME réalisés dans le cadre du fond de renouvellement 2013 :

Commune	Lieu-dit / Quartier	Opération	Diamètre	Linéaire (ml)	Montant (€ HT)	
BELLEFONTAINE	Cité Corrosol	Renouvellement de canalisation	100	225	53 276,80	
		Renouvellement de canalisation	60	41		
			TOTAL	266	53 276,80	
NB. Chantier débuté en 2012 et achevé en 2013						

## Remarques :

Le programme de travaux 2012 a été réalisé en quasi-totalité dans les 6 premiers mois de l'année.

Le chantier de Cité Corrossol à Bellefontaine débuté en 2012 a été achevé en début 2013.

La SME a souhaité réaliser rapidement ces travaux afin de pouvoir observer sans tarder les effets sur le rendement de réseau. Ce programme de travaux était ambitieux et a rendu le fond de travaux déficitaire, prenant plus d'un an et demi d'avance.

Le choix a donc été fait de ne pas réaliser le dernier chantier programmé sur le FDT 2012, à savoir celui des Hauts de Maniba à Case Pilote, et ce pour des raisons financières. Ce chantier n'a pas été abandonné pour autant car nous avons suggéré au SCCCNO l'idée de la recherche de financements pour ces travaux, ainsi que d'autres travaux que nous avons estimés utiles pour améliorer le rendement de réseau (Ex : STAB Gros Couliroux et STAB Fond Savane).

Commune	Lieu-dit / Quartier	Opération	Diamètre	Linéaire (ml)
CASE PILOTE	Les Hauts de Maniba	Canalisations passant en terrain privé, fuyardes et de nombreuses difficultés d'accès pour intervention Renouvellement de canalisation en PEHD Mise en place d'un STAB	63 125	450 90

Ainsi, le 18/04/2012, nous avons transmis à la Collectivité un premier dossier de propositions de travaux en vue de demander le financement de ces travaux à l'ODE.

La SME a également suggéré au SCCCNO l'idée de réinvestir en travaux le montant des pénalités de non atteinte du rendement de réseau.

Aussi, le 08/10/2012, nous avons remis un dossier de propositions de travaux au SCCCNO pour présentation à l'ONEMA pour une demande de financement. Les travaux des Hauts de Maniba en faisaient partie également.

Au 31/12/2013, ce chantier de renouvellement de canalisations fuyardes en terrain privé n'était toujours pas réalisé. Il reste une proposition clé pour l'amélioration du rendement de réseau.

Les pertes en eau, enregistrées sur ce secteur par l'intermédiaire du débit de nuit du réservoir de rattachement (Maniba), sont prises en compte dans le calcul du rendement de réseau et de l'ILP contractuels 2013.

#### 4.1.2 Inventaire par commune des principaux équipements hydrauliques du réseau (source SIG)

SCCCNO	Case Pilote	Bellefontaine	Carbet	Saint Pierre	Prêcheur	Morne Vert	Fond Saint Denis
Equipements incendie	46	16	30	17	18	13	10
Stabilisateurs de pression	25	18	17	7	0	18	10
Vannes	188	84	155	168	69	89	43
Vidanges	53	23	41	27	12	33	29
Ventouses	31	25	19	21	12	25	26

### 4.1.3 Inventaire du nombre de branchements

Le tableau ci-après présente le nombre de branchements neufs réalisés par commune et par année, ainsi que le nombre total cumulés de branchements présents sur le périmètre du SCCCNO. Le linéaire total des branchements est estimé sur une moyenne de 10 ML par branchement.

COMMUNE	Insee 2014		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Population	Logements									
<b>Bellefontaine</b>	1 557	551	1	4	11	11	5	14	4	8	1
<b>Carbet</b>	3 806	1 372	14	17	24	36	9	22	11	18	13
<b>Case-Pilote</b>	4 546	1 623	17	34	27	21	17	17	7	16	6
<b>Fonds-Saint-Denis</b>	853	360	4	1	5	8	0	4	0	2	0
<b>Morne-Vert</b>	1 894	792	8	9	27	22	1	9	4	9	4
<b>Prêcheur</b>	1 688	657	6	2	5	46	0	1	7	1	4
<b>Saint-Pierre</b>	4 452	1 817	8	7	15	18	2	14	11	4	3
<b>Viabilisés ou sur colonne (non affectés par commune)</b>			144	85	70	70	84	90	38	30	31
<b>TOTAL</b>	18 796	7 713	202	159	184	232	118	134	81	88	62
<b>CUMULES</b>			9 880	10 039	10 223	10 455	10 573	10 707	10 788	10 876	10 938
<b>LINEAIRE ESTIME (km)</b>			99	100	102	104	105	107	108	109	109,4

Le nombre de branchements par diamètre et par type n'est pas disponible actuellement.

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le réseau d'alimentation eau potable du syndicat.

#### 4.1.4 Pyramide des compteurs de vente d'eau (données au 31/12/2013)

Le parc des compteurs est présenté ci-après :

##### **Total des compteurs distribution actifs**

Diam	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
015	9	6	108	206	422	248	471	581	1143	957	502	1329	1040	1300	759	9081
020	2		6	4	4	3	5	3	10	6	5	6	4	11	12	81
030	1	2	6	1	2			3	6	5	2	8	1	8	4	49
040	1				1		1		1	3		3		3	7	20
060	1			1	2		3					1		2	2	12
080	1								1	1	1	2		1	2	9
100		1						1					1		1	4
<b>Total Actif</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>120</b>	<b>212</b>	<b>431</b>	<b>251</b>	<b>480</b>	<b>588</b>	<b>1161</b>	<b>972</b>	<b>510</b>	<b>1349</b>	<b>1046</b>	<b>1325</b>	<b>787</b>	<b>9256</b>

##### **Total des compteurs distribution inactifs**

Diam	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
015	1	1	4	5	3	5	7	12	9	18	7	19	27	16	5	139
030															1	1
<b>Total Inactif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>140</b>

##### **Total du parc compteurs SCCCNO**

Diam	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
015	10	7	112	211	425	253	478	593	1152	975	509	1348	1067	1316	764	9220
020	2		6	4	4	3	5	3	10	6	5	6	4	11	12	81
030	1	2	6	1	2	0	0	3	6	5	2	8	1	8	5	50
040	1				1		1		1	3		3		3	7	20
060	1			1	2		3					1		2	2	12
080	1								1	1	1	2		1	2	9
100		1						1					1		1	4
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>124</b>	<b>217</b>	<b>434</b>	<b>256</b>	<b>487</b>	<b>600</b>	<b>1170</b>	<b>990</b>	<b>517</b>	<b>1368</b>	<b>1073</b>	<b>1341</b>	<b>793</b>	<b>9396</b>

##### **Remarque :**

Le renouvellement des compteurs antérieurs à 1999 a été achevé en décembre 2013.

Les 16 compteurs qui apparaissent encore dans ce tableau sont ceux dont la mise à jour dans la base de données clientèle Egee n'a pas pu être faite avant l'édition des chiffres au 31/12/2013.

### 4.1.5 Macrocomptages

A la demande de la DAAF, la liste des macro-compteurs est fournie ci-dessous. Les compteurs d'entrée dans le réseau servant au calcul du rendement sont surlignés en bleu :

INVENTAIRE DEBITMETRES								
Commune	n°	Sites	Marque	Modèle	Matricule	Tech	DN	
							Cana	Cpt
MNE VERT	1	URION EB	E+H	PROMAG 10 W	971D7319000	DEM	125	125
	2	URION ET	E+H	PROMAG 50 W	4500B6691000	DEM	125	125
	3	VERRIER APPRO		WPH	ZR0129	WOLT	50	50
	4	VERRIER DISTRI	SOCAM		E01XI2044455	WOLT	100	100
	5	MOULINGUET - APPRO	SOCAM		illisible	WOLT	125	125
	6	MOULINGUET - DISTRI	SAPPEL	WP		WOLT	100	100
BELLEFONTAINE	7	FOND CAPOT	FLUTEC	MDU N		US	300	300
	8	FOND BOUCHER				WOLT	300	300
FD ST DENIS	9	TROU VENT - APPRO	SENSUS		E04WI603084	WOLT		
	10	TROU VENT - DISTRI				WOLT	80	80
ST PIERRE	11	PECOUL - APPRO		WP		WOLT	200	200
	12	FORAGE FR1bis						
	13	FORAGE FR8						
	14	2 FORAGES						
	15	MORESTIN	E+H	PROMAG W50			250	250
	16	BR. SUD	E+H	PROMAG W50			200	200

### 4.2 Interventions réalisées sur le réseau d'eau potable

Les principales interventions réalisées en 2013 dans le cadre de l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable du SCCCNO sont les suivantes :

- Suivi des travaux réalisés par des tiers à proximité des ouvrages du SCCCNO,
- Repérage de canalisations ;
- Mise à jour des plans de réseau consistant au :
  - repérage et attachement sur le terrain,
  - collecte des plans de récolelement auprès des entreprises et des tiers,
  - intégration dans la cartographie informatisée de la SME,
  - tirage et diffusion des plans à jour ;
- 561 autocontrôles du résiduel de chlore en réseau ;
- Enquêtes à la demande des abonnés (déplacement d'un compteur, surconsommation, fuite, manque d'eau, manque de pression, qualité de l'eau),
- Recherche de fuites sur appel d'un client, ou par analyse des débits de nuit et des volumes journaliers enregistrés par le système de télégestion : utilisation de prélocalisateurs acoustiques, écoute au sol et corrélation acoustique ;
- Un nouvel outil a été expérimenté sur le périmètre SCCCNO pour les recherches de fuites : la pré localisation et corrélation acoustique multi points simultanée.
- Réparation de 59 fuites sur réseau ;

- Réparation de 360 fuites sur l'ensemble branchements compteurs ;
- Renseignement des fuites sur le SIG ;
- Remplacement de 578 compteurs de vente d'eau ;
- Renouvellement de 239 branchements ;
- Remises à niveau de bouches à clé ;
- Purges sur réseau
- Entretien des réducteurs de pression ;
- Entretien des ventouses principales sur réseau d'adduction ;
- Entretien des boîtes à boue sur compteurs de réservoirs, sur réseau ou d'abonnés gros consommateurs.

L'entretien de ces équipements est suivi par l'intermédiaire d'un planning de maintenance annuel et de fiches de vie renseignées à chaque intervention.

#### **Détail des fuites ou ruptures :**

Le détail des fuites réparées sur l'exercice 2013 par commune est le suivant :

	Fuites sur canalisations		Fuites sur branchements		Fuites sur Comptage
	D < 150	D > 150	Réparées	Renouvelées	
SAINT-PIERRE	2	2	42	147	33
PRECHEUR	6	3	14	13	15
CARBET	11	0	78	22	46
FONDS SAINT-DENIS	4	0	5	1	8
MORNE VERT	4	0	19	6	15
BELLEFONTAINE	3	0	14	13	13
CASE PILOTE	22	2	19	37	39
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>191</b>	<b>239</b>	<b>169</b>

### **4.3 Travaux réalisés sur réseau**

#### ***4.3.1 Les nouveaux branchements***

**62 branchements neufs** ont été réalisés au cours de l'exercice 2013.

La liste détaillée et valorisée des branchements facturés en 2013 est consultable en annexe.

#### ***4.3.2 Les extensions de réseau***

RAS en 2013

## 4.4 Bilan des volumes et rendement de réseau

### Bilan des volumes :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart
<b>Volume produit</b>	2 520 936	2 509 310	2 631 673	2 425 487	2 521 319	2 433 005	2 421 145	2 418 057	2 114 062	-303 995
<b>Volume consommé facturé</b>	1 580 061	1 558 006	1 583 543	1 479 335	1 436 578	1 435 182	1 347 925	1 349 528	1 331 708	-17 820
<b>Consommation sur 365 jours (y compris extourne)</b>	1 593 219	1 578 757	1 608 206	1 481 183	1 427 158	1 434 333	1 362 810	1 346 595	1 325 972	-20 623
<b>Volume de services</b>		36 752	38 000	38 500	42 657	47 657	143 092	269 486	146 598	-122 888
<b>Volume en perte m<sup>3</sup>/ an</b>	927 717	893 801	985 467	905 804	1 051 504	951 015	915 243	801 976	641 491	-160 484
<b>Volume en perte m<sup>3</sup>/ jour</b>	2 542	2 449	2 700	2 475	2 880	2 605	2 507	2 197	1 758	-440
<b>Rendement réseau</b>	<b>63%</b>	<b>63%</b>	<b>63%</b>	<b>63%</b>	<b>58%</b>	<b>61%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>	<b>69,7% (a)</b>	<b>3%</b>
<b>Linéaire de réseau (km)</b>	198	198	200	202	212	214	234	246	235	-10,55
<b>Linéaire de branchement (km)</b>	99	100	102	104	105	106	108	109	109,4	0,38
<b>Linéaire TOTAL (km)</b>	297	298	302	306	317	320*	342	355	344,8	-10,17
<b>Nbre de branchements</b>	9 880	10 039	10 223	10 455	10 573	10 707	10 826	10 876	10 938	62
<b>Indice de consommation (m<sup>3</sup>/ jour/ km)</b>	14,7	14,85	14,93	13,57	12,41	12,28	10,88	10,39	<b>10,53 (b)</b>	0,14
<b>ILP (Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/ jour/ km))</b>	<b>8,56</b>	<b>8,22</b>	<b>8,94</b>	<b>8,09</b>	<b>9,08</b>	<b>8,14</b>	<b>7,3</b>	<b>6,19</b>	<b>5,10</b>	-1,09
<b>Nbre de fuites sur conduite</b>	64	77	97	96	105	109	90	88	59	-29
<b>Nbre de fuites sur conduite au km de réseau</b>	0,22	0,26	0,32	0,31	0,33	0,5	0,38	0,36	0,25	-0,11
<b>Nbre de fuites sur branchement y compris sur compteur</b>	934	1 015	1 104	918	496	664	592	545	360	-185
<b>Nbre de fuites pour 100 branchements</b>	9,5	10,11	10,8	8,78	4,69	6,2	5,47	5,01	3,29	-1,72

### Remarques :

- ◆ (a) Le rendement de réseau reporté dans le tableau ci-dessus correspond au rendement technique contractuel SME. Ce rendement tient compte des volumes perdus lors d'évènements exceptionnels (voir définition ci-dessous).
- ◆ (b) Conformément au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements, l'Indice Linéaire de Consommation VP.224 est calculé sur la base du linéaire de réseau hors branchements, selon la formule :
 
$$\begin{aligned}
 &= (\text{Volume comptabilisé domestique et non domestique} \\
 &+ \text{Volume consommé sans comptage} \\
 &+ \text{Volume de service} \\
 &+ \text{Volume exporté}) \\
 &/ \text{Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours}
 \end{aligned}$$
 Selon cette formule, l'ILC VP.224 est de **16,02 m<sup>3</sup>/km**.
- ◆ Le 8 octobre 2012, la SME a demander la révision des conditions économiques du contrat d'affermage, ainsi que le prévoient les articles du chap. 14 du contrat. En effet, la moyenne des volumes consommés sur 365 jrs de 2009 à 2011 est de 1 362 810 m<sup>3</sup>. Cette valeur a varié de plus de 20% par rapport au volume contractuel de référence qui est de 1 700 000 m<sup>3</sup>. De plus, on observe également une augmentation du coefficient de révision de plus de 20% depuis l'origine du contrat.
- ◆ Le nombre de fuites réparées sur le réseau et les branchements est en baisse constante sur les 3 dernières années. Ceci montre que les différentes actions menées dans le cadre de l'amélioration du rendement continuent de porter leurs fruits, notamment les actions de maintenance et de mise en place des organes de régulation de pression et l'amélioration du délai de réparation des fuites invisibles. En outre, nous avons intensifié les campagnes de recherche de fuites par rapport aux années précédentes et à terme, plus nous chercherons, moins nous détecterons de fuites, signe que le réseau du SCCCNO « casse » moins fréquemment qu'avant. Nous souhaitons vivement que cette tendance s'améliore par la réalisation des travaux que la SME a identifiés et proposés au SCCCNO en dehors du fond de travaux, en particulier la reprise des secteurs branchés en direct sur l'adduction et soumis à de très fortes pressions.

### Rendement de réseau technique contractuel :

Rendement de réseau =

(Volume total consommé + volume exporté + volume consommé autorisés non comptés (1) + volume perdu lors d'évènements exceptionnels (2))/ (Volume produit + volume importé)

#### (1) Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (« volumes de service »):

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 est relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

L'ASTEE, Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (anciennement AGHTM) a défini à cet effet les principes d'estimation des volumes consommés autorisés non comptés.

La SME a appliqué autant que possible ces principes pour l'estimation de ces volumes pour le calcul du rendement de réseau depuis l'exercice 2011.

Le tableau ci-après présente les recommandations de l'ASTEE.

**ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES**  
Liste de principe à compléter par le service des eaux

	Volume utilisé par	Méthode d'estimation	Ordres de grandeur	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure	7 à 10 m <sup>3</sup> /an/unité	
	Maneuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Services des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10% des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m <sup>3</sup> /Rotation/ Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m <sup>3</sup> par jour et par unité	
	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service.		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m <sup>3</sup>		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m <sup>3</sup> /h - Purges hors gel : 0,3 m <sup>3</sup> /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
Surpresseurs et pissettes			90m <sup>3</sup> /an/pompe	
Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne			65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m <sup>3</sup> /an/Analyseur	
Autres consommations pour raison de service				

PI/BI : poteaux / bornes incendie ; SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
MEDAD- fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGCT

**(2) volume perdu lors d'évènements exceptionnels non imputable à la SME :**

Ces volumes correspondent aux exfiltrations d'ouvrages dues à des insuffisances du génie civil des réservoirs et aux évènements exceptionnels tels que les casses qu'il n'a pas été possible de réparer sans délais du fait des manques d'autorisation d'accès. Ces volumes sont estimés.

Ces données font référence à l'Article 12.5 du contrat de Délégation de Service Public.

**Rendement du réseau de distribution :**

Définition :

Rendement de réseau =

(Volume total consommé + volume exporté + volume consommé autorisés non comptés (1)) / (Volume produit + volume importé)

Pour l'exercice 2013 ce rendement est de **65,1 % soit une progression de 7,3 points par rapport à 2012.**

Le tableau ci-après récapitule les volumes calculés, tenant compte des recommandations de l'ASTEE :

SCCCNO						
Eau de service		2011	2012	2013	Méthode d'estimation ASTEE	Ordres de
1	Essais PI	2 940	2 940	3 000	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an x Durée x 60 m3/heure	7 à 10 m3/heure
2	Exercices incendie	32 760	32 760	32 760	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures x Durée x 60 m3/heure	80 m3 /semaine /commune
3	Espaces verts sans compteur	0	0	0	Nbre ouverture des bornes x durée x débit estimé	
4	Fontaines sans compteur	0	0	0	Nbre fontaines x conso estimée	
5	Lavage voirie	5 000	5 000	5 000	Nbre camions + Nbre rotations/jr x Nbre jrs travail	2m3/rotation/camion Forfait
6	Chasses d'eau assainissement	0	0	0	2 à 5 m3 /jour/unité	
7	Nettoyage réservoirs	4 651	4 013	3 218	Calcul précis de l'exploitant. Par défaut	niveau bas + 10 % volume utile 150 m3/lavage x Nbre réservoirs
8	Désinfection après travaux	381	97	28		8 volumes cana + 0,2 m3/branchement
9	Purges et lavages conduites	225	220	380	Calcul précis de l'exploitant. Par défaut	Nbre purges x durée x 2,5 m3/h
10	Surpresseurs et pissettes	1 911	2 534	1 449	Nbre pompes ou pissettes x débit à estimer	90 m3/an/pompe
11	Analyseurs de chlore	4 800	4 800	4 800	Nbre analyseurs x débit à estimer	570 à 700 m3/an/appareil
Autres consommations pour raisons de service					A justifier	
12	Vols d'eau	PM				
13	Exfiltrations ouvrages	32 412	67 452	56 502		
14	Incident Sanatorium	700				
15	Incident Gros Coulirou	57 312				
16	Incident Anse Turin casse sur branchement de 40 au niveau de la prise en charge		149 670			
17	Casse Morestin du 28/05 au 01/06/2013			41		
18	Chantier FDT non réalisé : les hauts de Maniba			39 420		
		143 092	269 486	146 598		

## Commentaires :

1	2 essais par an pour 150 appareils : base 10 m3 / appareil		
7	Voir détail par réservoir		
8	Voir tableau Purges cana		
9	59 réparations canalisation + purge Incident Union dec 2013 (purge pendant 15 minutes à 20 m3/h)		
10	Heures travaillées hydrocureuse : <b>620</b> heures  50 % des abonnés est en asainissement collectif => jours travaillés en ANC =620/0,40*0,60, soit 930 heures  7 m3 prélevés par jour de travail 207 jours x 7 m3		
11	8 chlorations à 600 m3/an		
13	Voir tableau ouvrages concernés		
18	Les Hauts de Maniba : Réseau fuyard passant en terrain privé sous les terrasses des maisons. Chantier proposé en FDT en 2012 mais finalement non réalisé puisque le fond était déficitaire. La SME a suggéré au SCCCNO de demander des financements pour la réalisation de ce chantier mais les démarches n'ont malheureusement pas abouties. Nous avons estimé les pertes sur ce réseau pour l'année 2013.		

En annexe, sont indiqués les éléments justificatifs pris en compte pour le calcul du rendement de réseau, à savoir :

- Liste des analyseurs de chlore.
- Tableau quantitatif des poteaux incendie par commune.
- Liste des ouvrages présentant des exfiltrations.
- Le calcul des eaux de rinçage pour purge de canalisations + purges liées à l'incident Union décembre 2013
- Le calcul des volumes d'eau de nettoyage des réservoirs.
- Le calcul de l'incidence de la canalisation fuyarde des hauts de Maniba (Réseau en PVC collé, fortement enterré, passant en propriété privée et soumis à de fortes pressions par endroit).
- La casse de Morestin en mai 2013.

#### **4.5 Plan d'action pour l'amélioration du rendement de réseau**

Un plan d'action d'envergure est actuellement en cours depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Ce plan s'articule autour de 4 axes de travail, à savoir :

- Pertes de Comptage, Pertes Clientèles, Pertes Macro-Comptage**
- Pertes Physiques (fuites)**
- Les Vols d'eau et les volumes gratuits**
- Gestion du patrimoine, Gestion des pressions**

Le déploiement de la télésurveillance des installations d'eau potable permet désormais depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2010 de connaître précisément et de manière quotidienne les volumes transitant sur le réseau. Cet élément, base du travail pour l'amélioration du rendement de réseau permettra une réactivité plus importante en priorisant les axes de recherche pour la réduction des pertes physiques.

En 2013, le rendement contractuel est de **69,7 %** pour un objectif contractuel fixé de 75 %.

L'indice Linéaire de Fuites ou Perte (ILF ou ILP) SCCCNO est de **5,10 m3/j/km** pour un objectif de 5,5 m3/j/km.

L'objectif est donc atteint en 2013 pour l'ILP.

L'indice de consommation (ILC) SCCCNO est de **10,53 m3/j/km**.

Ce qui classe le réseau SCCCNO en type « **Intermédiaire** » et classification « **Assez satisfaisant** »

ILC (m3/km/jour)	Type réseau	Classification Martinique du réseau en fonction de son ILF (m3/jour /km)			
		Préoccupant	Médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC < 10	Rural	ILP>5	3< ILP<5	2< ILP<3	ILP<2
10< ILC<30	Intermédiaire	ILP>11	8< ILP<11	4,5< ILP<8	ILP<4,5
ILC<30	Urbain	ILP>16	13< ILP<16	10< ILP<13	ILP<10

## 5 LES ABONNES

### 5.1 Nombre d'abonnés

COMMUNE	Population recensée au 01/01/2014 (source INSEE)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 12/13
Bellefontaine	1 557	688	677	687	705	715	733	734	888	154
Carbet	3 806	1 621	1 610	1 619	1 673	1 702	1 742	1 740	1 744	4
Case-Pilote	4 546	1 902	1 898	1 891	1 946	2 010	2 065	2 029	2 023	-6
Fond-Saint-Denis	853	383	376	382	384	388	390	389	385	-4
Prêcheur	1 688	782	787	787	820	879	892	882	882	0
Saint-Pierre	4 452	2 242	2 261	2 265	2 246	2 251	2 359	2 402	2 488	86
Morne-Vert	1 894	941	922	959	964	971	1 007	991	986	-5
<b>TOTAL</b>	<b>18 796</b>	<b>8 559</b>	<b>8 531</b>	<b>8 590</b>	<b>8 738</b>	<b>8 916</b>	<b>9 188</b>	<b>9 167</b>	<b>9 396</b>	<b>229</b>

Remarque :

L'écart significatif du nombre d'abonnés entre 2012 et 2013 à Bellefontaine s'explique en grande partie par l'individualisation des compteurs pour l'opération Cheval Blanc qui a eu lieu en 2013.

De même, l'écart observé à Saint-Pierre est dû à l'individualisation de l'opération Cocotterae.

### 5.2 Gros consommateurs

Douze établissements dont la consommation est supérieure à 6000 m<sup>3</sup>/an sont recensés en 2013 comme gros consommateurs.

Ils représentent :

- un volume consommé annuel total de 141 475 m<sup>3</sup>,
- une consommation journalière moyenne de 388 m<sup>3</sup>/j.

Ils sont classés selon le type d'activité :

□ **Activité collectivités, hôtels, hôpitaux**

PDI	DESIGNATION	Ø Cr (en mm)	2012	2013
106349	HOTEL CLUB DU CARBET S.A	80	23 726	18 524
104389	LYCEE POLYVALENT DE BELLEFONTAINE	60	6 759	7 185
106367	PISCINE DEPARTEMENTALE DU CARBET	40	9 896	6 134
106368	PISCINE DEPARTEMENTALE DU CARBET	40	9 549	6 674
106544	SANATORIUM DEPARTEMENTAL	100	20 359	23 312
110467	COMMUNE DE SAINT PIERRE	030		6 606
<b>Total activité « Collectivités »</b>			<b>70 289</b>	<b>68 435</b>

□ **Activité établissements industriels et autres**

PDI	DESIGNATION	Ø Cr (en mm)	2012	2013
110019	DISTILLERIE DILLON SAS	40	6 625	8 935
104440	EDF CENTRALE DE BELLEFONTAINE	30	29 678	38 829
103055	STEP MANIBA	40	7 116	7 222
132211H	EIFFAGE TP	040		6 967
132588T	EDF PEI BELLEFONTAINE	060		7 324
107706	STEP LA VIGIE	015		7 421
<b>Total activité « Industriels »</b>			<b>43 419</b>	<b>76 698</b>

Nous avons réalisé une enquête auprès de Technoponce qui faisait partie des gros consommateurs en 2011 et 2012 mais ne l'est plus en 2013. Il apparaît que cette entreprise a réalisé des travaux en vue de réduire ses consommations d'eau. Ceci explique la diminution de consommation observée.

La consommation importante de la STEU Le Vigie qui lui a valu de passer dans la catégorie gros consommateurs est due à un défaut de la sonde qui permet le déclenchement automatique du nettoyage du dégrilleur. A la date de rédaction du présent rapport, des solutions étaient en cours de mise en œuvre (pose d'une minuterie notamment).

### 5.3 Volumes facturés

COMMUNES	1 <sup>er</sup> SEMESTRE		2 <sup>ème</sup> SEMESTRE		TOTAL (m <sup>3</sup> )		CONSOMMATION (m <sup>3</sup> ) / JOUR		RATIO
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	
<b>Bellefontaine</b>	65 468	85 768	75 507	77 578	140 975	163 346	386	448	1,16
<b>Case-Pilote</b>	108266	133 528	165 239	130 623	273 505	264 151	749	724	0,97
<b>Fd-Saint-Denis</b>	18 987	19 830	21 264	19 378	40 251	39 208	110	107	0,97
<b>Carbet</b>	161270	182 042	192 975	155 118	354 245	337 160	971	924	0,95
<b>Morne-Vert</b>	54 048	54 426	67 662	59 444	121 710	113 870	333	312	0,94
<b>Prêcheur</b>	38 162	54 269	68 803	51 058	106 965	105 327	293	289	0,98
<b>Saint-Pierre</b>	133 970	155 759	177907	152 887	311 877	308 646	854	846	0,99
	<b>580 171</b>	<b>685 62</b>	<b>769 357</b>	<b>646 086</b>	<b>1 349 528</b>	<b>1 331 708</b>	<b>3 697</b>	<b>3 649</b>	<b>0,99</b>

## 5.4 Répartition des volumes vendus

	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012	2013	Ratio
<b>Consommation domestique :</b>								
Abonnés inf. à 6 000 m <sup>3</sup> /an	1 346 813	1 292 766	1 255 190	1 245 834	1 210 722	1 208 053	1 186 575	0,98
<b>Gros consommateurs sup. à 6 000 m<sup>3</sup>/ an</b>								
Lotissements, immeubles collectifs	0	0	0	0	0	7 052	0	
<b>Total consommation domestique</b>	<b>1 346 813</b>	<b>1 292 766</b>	<b>1 255 190</b>	<b>1 245 834</b>	<b>1 210 722</b>	<b>1 215 105</b>	<b>1 186 575</b>	<b>0,98</b>
<b>Consommation autres activités (supérieure à 6 000 m<sup>3</sup>/ an) :</b>								
Agricole				8 772	0			
Collectivités, lycées, hôpitaux, hôtels	71 581	61 992	75 230	79 411	59 326	76 708	68 435	0,89
Etablissements industriels	165 149	124 577	106 158	100 316	77 877	57 715	76 698	1,33
Etablissements municipaux		0	0	0	0	0		-
<b>Total consommation autres activités</b>	<b>236 730</b>	<b>186 569</b>	<b>181 388</b>	<b>188 499</b>	<b>137 203</b>	<b>134 423</b>	<b>145 133</b>	<b>1,08</b>
<b>TOTAL TOUTES CONSOMMATIONS</b>	<b>1 583 543</b>	<b>1 479 335</b>	<b>1 436 578</b>	<b>1 434 333</b>	<b>1 347 925</b>	<b>1 349 528</b>	<b>1 331 708</b>	<b>0,99</b>
<b>Consommation unitaire :</b>								
<b>Domestique :</b>								
Nb abonnés < 6 000 m <sup>3</sup> /an	8 573	8 545	8 659	8 834	9 177	8 967	9 046	1,01
Vol/abonné m <sup>3</sup> /an	157	151	145	162	132	135	131	0,97
<b>Domestique :</b>								
Gros consommateurs	0	0	0	0	0	1	0	-
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0	7 052	0	-
<b>Domestique tous abonnés :</b>								
Nbre d'abonnés	8 573	8 545	8 659	8 834	9 177	8 968	9 046	1,01
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	157	151	145	162	132	135	131	0,97
<b>Autres activités (supérieure à 6 000 m<sup>3</sup>/an) :</b>								
<b>Agricole :</b>								
Nbre abonnés	0	0	0	1	0	0	0	-
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	-	-	-	8 772	0	0	0	-
<b>Collectivités : Nbre abonnés</b>								
Nbre abonnés	6	6	8	11	5	6	6	1,00
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	11 930	10 332	9 404	7 219	11 865	12 785	11 406	0,89
<b>Industriels : Nbre abonnés</b>								
Nbre abonnés	11	8	6	6	6	5	6	1,20
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	15 014	15 572	17 693	16 719	12 980	11 543	12 783	1,11
<b>Municipaux : Nbre abonnés</b>								
Nbre abonnés	0	0	0	0	0	0	0	-
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0	0	0	-
<b>Total gros consommateurs :</b>								
Nbre abonnés	17	14	14	18	11	12	12	1,00
Vol/ abonné m <sup>3</sup> /an	13 925	13 326	12 956	10 472	12 473	11 790	12 094	1,03
<b>Consommation unitaire – moyenne générale :</b>								
<b>NOMBRE D'ABONNES</b>	<b>8 590</b>	<b>8 559</b>	<b>8 673</b>	<b>8 834</b>	<b>9 188</b>	<b>9 167</b>	<b>9 396</b>	<b>1,02</b>
<b>VOL/ ABONNE m<sup>3</sup>/AN</b>	<b>184</b>	<b>173</b>	<b>166</b>	<b>162</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	<b>142</b>	<b>0,96</b>

## 5.5 Principaux indicateurs relatifs à la gestion des abonnés

### 5.5.1 Communication clientèle

- 301 courriers ont été enregistrés au cours de l'année 2013.
- 14 réclamations ont été enregistrées sur l'année 2013.
- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients du S.C.C.N.O. au cours de l'année 2013.

<b>Recommandés SCCCNO 2013</b>	
<b>Commune</b>	<b>Nombre</b>
Case-Pilote	494
Bellefontaine	262
Le Carbet	564
Fonds Saint Denis	118
Le Morne Vert	112
Le Prêcheur	89
Saint Pierre	832
<b>Total</b>	<b>2471</b>

### 5.5.2 Tarification clientèle

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

#### Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest

##### Tarif DISTRIBUTION EAU POTABLE SCCCNO

	Part du délégataire			Part de la Collectivité 01/01/2013	Part de la Collectivité 01/01/2014
	prix de base 01/05/2005	prix actualisé 01/01/2013	prix actualisé 01/01/2014		
<b>Actualisation K</b>	<b>1,0000</b>	<b>1,2178</b>	<b>1,2377</b>		
<b>Part Fixe</b>					
Abonnement cptr. 15 mm	15,90	19,36	19,68	14,52	14,52
Abonnement cptr. 20 mm	27,00	32,88	33,42	14,52	14,52
Abonnement cptr. 30 mm	45,30	55,17	56,07	14,52	14,52
Abonnement cptr. 40 mm	79,30	96,57	98,15	14,52	14,52
Abonnement cptr. 60 mm	147,25	179,32	182,25	14,52	14,52
Abonnement cptr. 80 mm	203,90	248,31	252,37	14,52	14,52
Abonnement cptr. 100 mm	408,00	496,86	504,98	14,52	14,52
Abonnement cptr. 150 mm	430,00	523,65	532,21	14,52	14,52
<b>Consommation -</b>					
Tranche semestrielle de 0 à 3000 m <sup>3</sup>	1,0600	1,2909	1,3120	0,4944	0,4944
de 3001 à 12000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,8267	1,8566	0,4944	0,4944
de 12001 à 24000 m <sup>3</sup>	1,3000	1,5831	1,6090	0,4944	0,4944
au-delà de 24000 m <sup>3</sup>	0,9000	1,0960	1,1139	0,4944	0,4944

#### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2013	prix 01/01/2014	Destinataires
Redevance Pollution	0,2500	0,2500	ODE
Taxe Préservation de la Ressource	0,0950	0,1450	ODE
TVA	2,1 %	2,1 %	Trésor public
Octroi de Mer Régional	1,5%	1,5%	Région

### 5.5.3 Prix de l'eau (facture 120 m<sup>3</sup>)

<b>Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest</b> <b>Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup></b> établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2014						
	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 2014	Montant 2014	Prix unitaire 2013	Montant 2013	Evolution 2014/2013
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>						
<b>Part du déléataire</b>						
Abonnement semestriel						
Consommation tranche 0-3000m <sup>3</sup> / semestre	120	19,68 1,3120	39,36 157,44	19,36 1,2909	38,72 154,91	1,7% 1,6%
<b>Part de la Collectivité</b>						
Abonnement semestriel						
Consommation	120	14,52 0,4944	29,04 59,32	14,52 0,4944	29,04 59,32	
<b>Organismes publics</b>						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,2500	30,00	
Taxe Prélèvement	120	0,1450	17,40	0,0950	11,40	52,6%
Droit Additionnel à l'Octroi de Mer : 1,5%			4,99		4,85	2,8%
<b>Sous-total hors TVA</b>			<b>337,55</b>		<b>328,24</b>	<b>2,8%</b>
<b>TVA à 2,1 %</b>			6,98		6,79	2,8%
<b>Total TTC</b>			<b>344,53</b>		<b>335,03</b>	<b>2,8%</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>			<b>2,87</b>		<b>2,79</b>	<b>2,8%</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>2,28</b>		<b>2,21</b>	<b>3,3%</b>

➤ Le tableau ci-dessous présente les Montants TTC Eau + Assainissement par commune, corrigés des erreurs de facturation et remises pour fuite après compteur.

Commune	frais	Eau	Ass	Total 2013	Total 2012
Bellefontaine	20 238,42	445 593,19	110 795,97	576 627,58	489 288,45
Case Pilote	35 161,62	735 935,76	290 331,88	1 061 429,26	1 060 792,
Fond Saint Denis	3 792,85	114 500,72	6 017,56	124 311,13	121 346,10
Le Carbet	20 690,73	898 614,73	382 700,18	1 302 005,64	1 356 167,49
Morne Vert	7 815,36	325 124,39	12 648,91	345 588,66	349 950,24
Le Précheur	12 157,48	299 327,32	72 807,04	384 291,84	320 683,24
Saint Pierre	46 328,02	873 857,55	303 225,05	1 223 410,62	1 226 550,16
<b>TOTAL</b>	<b>146 184,48</b>	<b>3 692 953,66</b>	<b>1 178 526,59</b>	<b>5 017 664,73</b>	<b>4 898 157,51</b>

NB. Les montants facturés comprennent les ventes d'eau et les produits accessoires (frais mise en service, de relance, de fermeture et de rejets) émises en 2013.

➤ Montant des impayés à plus de 6 mois après la date de facturation :

La situation globale des impayés des clients des contrats d'affermage Eau et Assainissement SCCCNO à la fin de l'exercice 2013 est la suivante :

PERIODES	MONTANTS IMPAYES (en euros)
1er semestre 2013	245 030,43
2ème semestre 2012	173 013,54
1er semestre 2012	82 506,64
2ème semestre 2011	69 527,67
1er semestre 2011	55 350,70
2ème semestre 2010	31 049,60
1er semestre 2010	27 708,74
2ème semestre 2009	21 951,85
1er semestre 2009	18 882,10
2ème semestre 2008	23 703,13
1er semestre 2008	22 419,10
2ème semestre 2007	14 929,94
1er semestre 2007	26 406,55
<b>TOTAL</b>	<b>812 479,99</b>

## 6 QUALITE DE L'EAU

Les normes de qualité des eaux s'appuient sur le décret du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation.

Le décret est applicable à toutes les eaux qui sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques.

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé,
- être conformes aux limites de qualité définies,
- satisfaire à des références de qualité qui sont des paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

Les limites et référence doivent être respectées au point de consommation courante (robinet du consommateur).

La température limite de 25°C ne s'applique pas dans les départements d'Outre-Mer.

### 6.1 Eaux Brutes (source et forage)

Des prélèvements réguliers sont effectués par l'ARS de Martinique sur les différents points de production du syndicat. 7 prélèvements ont été réalisés en 2013.

Ce sont plus de 300 paramètres qui sont systématiquement analysés ou recherchés dans les eaux brutes, notamment les produits phytosanitaires et la radioactivité, conformément aux dispositions réglementaires.

Comme le précédent exercice, l'eau brute utilisée pour la production d'eau potable est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## 6.2 Eau traitée et distribuée (source et forage)

### 6.2.1 *Analyses bactériologiques*

#### 6.2.1.1 *Analyses bactériologiques points de production*

POINTS DE PRODUCTION S.C.C.C.N.O.				
Analyses bactériologiques – Année 2013				
	Norme	Nombre d'analyses	Nombre de NC	% conformité
Escherichia coli	0	19	0	100 %
Entérocoques	0	19	0	100 %

#### Commentaires :

En 2013, 19 analyses bactériologiques ont été réalisées sur les points de production du SCCNO.

Aucune analyse bactériologique non conforme en 2013 sur ces points de prélèvement.

#### 6.2.1.2 *Analyses bactériologiques réseaux de distribution*

RESEAUX DE DISTRIBUTION S.C.C.C.N.O.				
Analyses bactériologiques – Année 2013				
	Norme	Nombre d'analyses	Nombre de NC	% conformité
Escherichia coli	0	78	1	99 %
Entérocoques	0	78	1	99 %

#### Commentaires :

En 2013, 78 analyses bactériologiques ont été réalisées sur les points de distribution du SCCNO.

1 analyse a été déclarée non conforme malgré la présence de chlore résiduel (0,1 mg/L)

Il s'agit de la Crèche municipale du Morne Vert Quartier lacroix, le 10/12/2013.

Résultats : Coliforme tot : 15 UFC - Ecoli : 10 UFC - Enterocoques : 52 UFC

## 6.2.2 Analyses physico-chimiques

### 6.2.2.1 Analyses physico-chimiques points de production

POINTS DE PRODUCTION S.C.C.C.N.O.						
Analyses physico-chimiques - Année 2013						
Valeurs moyennes	Norme	Station Verrier	Station Trou Vent	Station Moulinguet	Station Union	Station Morestin Pécoul
Nombre d'analyses		2	2	2	3	10
Chlore libre (mg/l)		0,54	0,67	0,31	0,22	0,35
Conductivité à 25°C (µS/cm)	200 à 1 100	87	136	125	73	179
pH	6,5 à 9	7,5	7,4	7,9	7,2	7,1
Température (°C)		23,8	23,5	23,0	21,8	26,3
Titre alcalimétrique(F)		3,05	4,95	5,20	2,77	5,88
Turbidité (NTU)	1	0,45	0,14	0,16	0,11	0,24

#### Commentaires :

En 2013, 19 analyses physicochimiques ont été réalisées sur les points de production du SCCNO.

Aucune analyse physicochimique non conforme en 2013 sur ces points de prélèvement.

### 6.2.2.2 Analyses physico-chimiques réseaux de distribution

RESEAUX DE DISTRIBUTION S.C.C.C.N.O.														
Analyses physico-chimiques - Année 2013														
Valeurs moyennes par unité de distribution	Bellefontaine		Carbet Bourg	Case Pilote			Fds St Denis	Morne Vert			Saint Pierre			Prêcheur
	Bourg	Verrier		Bourg	Fond Bellemare	Pica-belcas e		Bourg	Quartier Bas	Lacroix	Bourg	Saint James	Trois Ponts	
Nombre d'analyses	4	12	5	2	2	1	7	10	6	8	8	2	2	9
Chlore libre (mg/l)	0,41	0,53	0,25	0,46	0,17	0,7	0,27	0,36	0,29	0,21	0,27	0,30	0,14	0,36
Conductivité à 25°C (µS/cm)	174	84	175	176	184	182	136	71	102	123	188	182	176	191
pH	7,25	7,22	6,98	6,85	7,08	7,25	7,34	7,30	7,48	7,66	7,14	7,18	6,98	7,17
Température (°C)	27,00	24,16	28,42	28,30	28,85	27,8	24,30	23,96	25,32	24,64	27,35	27,20	28,70	27,34
Titre alcalimétrique (F)	6,18	0,92	5,84	5,90	6,50	5,9	4,77	2,53	4,00	5,00	6,13	5,95	5,70	6,19
Turbidité néphéloscopique (NTU)	0,13	0,48	0,12	0,34	0,19	0,1	0,14	0,21	0,13	0,12	0,17	0,10	0,15	0,16

**Commentaires :**

En 2013, 78 analyses physicochimiques ont été réalisées sur les points de distribution du SCCNO.

Aucune non-conformité physicochimique n'a été relevée sur ces points de prélèvement

**Conclusion :**

Taux de conformité globale :

Au total, 97 analyses bactériologiques ont été réalisées sur les points de production et de distribution du SCCNO. 1 analyse déclarée non conforme, d'où un IP1 de 99%

Au total, 97 analyses physicochimiques ont été réalisées sur les points de production et de distribution du SCCNO. Aucune analyse déclarée non conforme, d'où un IP2 de 100%

Il est important de noter que la SME est destinataire des résultats du laboratoire indépendant qui analyse les prélèvements de l'année n, mais que les conclusions de l'ARS, qui font foi, ne lui parviennent qu'au milieu de l'année n+1, soit après la date de remise du RADE.

Il arrive que certains résultats apparus non conformes pour le laboratoire, ne sont finalement pas retenus par l'ARS dans son Bilan de la qualité de l'eau de distribution publique.

Afin de permettre au Fermier de calculer les indicateurs IP1 et IP2 sur la base des résultats publiés dans le Bilan de la qualité de l'eau de distribution publique publié par l'ARS, en 2014 l'ARS s'est engagée à fournir son bilan avant la date de remise du RADE définitif.

### 6.2.3 Autosurveillance

La SME réalise un autocontrôle hebdomadaire du chlore libre en 7 points du réseau de distribution du SCCCNO (Union, Morestin, Pécoul, Verrier, Trou Vent, Moulinguet et Grand Fond). Le syndicat s'étant doté d'une chloration sur l'eau provenant de la source Morestin à Pécoul, et celle de Verrier, l'ensemble de l'eau potable distribuée sur la zone Nord Caraïbe est désormais désinfectée. L'eau brute ne fait pas l'objet de mesures d'autocontrôles. Tous les points de production sont depuis 2010 sous surveillance continue avec des analyseurs en ligne dont les valeurs sont transmises 24h/24 au superviseur. Une fois par semaine, les analyseurs en ligne sont vérifiés par rapport à un analyseur étalon.

Au total, ce sont 562 autocontrôles qui ont été réalisés sur le réseau en 2013.

Points d'autocontrôle	Consignes	Nombre de prélevements réalisés	Nombre de prélevements inférieurs à la consigne	Nombre de prélevements supérieurs à la consigne
SAINT-PIERRE (Distribution 3 ponts)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
SAINT PIERRE (Réservoir Morne Abel)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
SAINT PIERRE (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
PRECHEUR (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
FOND-SAINT-DENIS (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
CARBET (locaux SME)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
MORNE-VERT (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
BELLEFONTAINE (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
Verrier (chez Mme Babin)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
CASE-PILOTE (Mairie)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0
CASE-PILOTE (Fond Bellemare)	0,1 mg/l < Cl2	51	0	0

### 6.2.4 Purges

Le nombre de purges réalisées sur le réseau de distribution du syndicat ne fait pas l'objet d'une programmation déterminée. Leur réalisation est déterminée tout au long de l'exercice à partir :

- des résultats d'autocontrôle de chlores résiduels réalisés;
- des prélevements ARS de suivi de la qualité de l'eau;
- des réclamations clientèle ayant pour objet la qualité de l'eau distribuée ;
- des réparations de réseau réalisées au cours de l'exercice ;
- des branchements et raccordements réalisés au cours de l'exercice;
- des lavages de réservoirs réalisés au cours de l'exercice.

Ce paramètre ne fait pas partie des indicateurs d'activité compilés mensuellement.

## 7 TRAVAUX RENOUVELLEMENT REALISES

Le programme de renouvellement à la charge du fermier porte sur les équipements électromécaniques, l'hydraulique, les vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, le comptage et la télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures.

### 7.1.1 Travaux de renouvellement fonctionnel - production

Les travaux de renouvellement entrepris sur les ouvrages de production sont les suivant :

SITE	Installation	Date du chantier	Montant (€ HT)
Usine Uron	VANNES EAU DE LAVAGE	30/09/2013	4 344,52
Usine Uron	RENOUVELLEMENT PARTIEL GROUPE ELECTROGENE	04/07/2013	2 629,33
Usine Uron	VANNES URION	16/07/2013	4 994,85
Usine Uron	SURPRESSEUR EAU MOTRICE CHLORE	06/08/2013	2 578,38
Usine Uron	RENOUVELLEMENT COMPLET COMPRESSEUR	26/09/2013	3 910,87
Usine Uron	POMPE ECHANTILLONNAGE CHLORE REJET	23/08/2013	2 466,57
Usine Uron	ACTIONNEURS VANNES	22/10/2013	1 993,72
Usine Uron	TURBIDIMETRE EB (EN COURS)	01/11/2013	3 419,60

### 7.1.2 Travaux de réhabilitation et de renouvellement fonctionnel effectués sur les stations de pompage

Les travaux de renouvellement entrepris sur les ouvrages du type station de pompage sont les suivant :

SITE	Installation	Date du chantier	Montant (€ HT)
Bout-Bois 2	ETUVAGE MOTEUR ELECTRIQUE DE POMPE	02/09/2013	1 343,14
Bâche Lot Caraïbe – CASE PILOTE	MANCHETTE SALLE DE MANOEUVRE	30/07/2013	3 024,32

### 7.1.3 Travaux de réhabilitation et de renouvellement fonctionnel effectués sur les réservoirs

Les travaux de renouvellement entrepris sur les ouvrages du type réservoirs sont les suivants :

SITE	Installation	Date du chantier	Montant (€ HT)
Bâche Lot Caraïbe – CASE PILOTE	VANNES PAPILLON DN80 ASP POMPE	22/10/2013	1 516,74
Res Bellefontaine	CAPOT	06/08/2013	1 617,82
Citronnelles 2 – CASE PILOTE	CAPOT	06/08/2013	2 018,83
Morne de cadets - FOND SAINT-DENIS	CAPOT	06/08/2013	2 018,83
Sanatorium – LE CARBET	CAPOT	06/08/2013	2 469,18

### 7.1.4 Les renouvellements et renforcements de réseau

Le programme de renouvellement à la charge du fermier porte sur :

- les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion, de travaux particuliers ;
- les mises à niveau de bouches à clé et de tampons hors opérations de voirie. Elles sont généralement dues à des réfections de revêtement routier réalisées sans que le fermier n'en soit préalablement informé ;
- les compteurs de vente d'eau aux abonnés. Le programme sera poursuivi d'année en année afin de respecter les engagements pris par la SME sur l'âge moyen et l'âge maximal du parc de compteurs en fin de contrat.
- les canalisations de réseau de distribution à hauteur des conditions contractuelles.

#### 7.1.4.1 Renouvellement de branchements, compteurs et organes hydrauliques

Chantier	Description	Coût
- compteurs	578 compteurs renouvelés	43 728,17 €
- branchements	239 branchements	134 354,97€
- réseau (*)	Appareillage hydraulique	38 097,35€

La liste détaillée des branchements et compteurs renouvelés au cours de l'exercice 2013 est consultable en annexe du présent rapport.

(\*) Liste Renouvellement organes réseau :

Renouvellement STAB 60 près de la station de pompage du lycée de BELLEFONTAINE

Renouvellement de 3 vannes DN 100 à cité corrossole BELLEFONTAINE

Renouvellement du STAB d'URION au MORNE-VERT : 5 m3/h de débit de fuite gagné suite à cette opération,  
STAB FUYARD : débit de nuit URION passe de 12m3/h à 7m3/h

Renouvellement du STAB Station pompage cheval Blanc BELLEFONTAINE diam 80

Renouvellement du STAB Morne Caroline CASE-PILOTE diam 63

Renouvellement du STAB Citronelle 2 CASE-PILOTE diam 80

Maintenance sur STAB Trois Ponts SAINT-PIERRE Diam 80

Maintenance sur STAB Citronnelle 2 CASE-PILOTE Diam 80

Maintenance sur STAB La Croix MORNE-VERT diam 63

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le réseau du Syndicat.

#### 7.1.4.2 Renouvellement de réseau à l'initiative du Fermier (Fond de renouvellement)

Depuis 2007, les opérations Fond de Travaux ont été valorisées sur la base de quantitatifs estimés. Aussi, le coefficient d'actualisation K travaux n'a pas toujours été actualisé.

Un travail de relecture et de mise à jour a donc été entrepris sur les opérations de renouvellement contractuel réseau des exercices précédents depuis 2007 afin de :

- Tenir compte de l'évolution du coefficient d'actualisation travaux.
- Mettre à jour les factures détaillées des opérations fond de travaux, valorisées selon le bordereau de prix SCCCNO et les quantitatifs réalisés.
- Valoriser les renouvellements de branchements réalisés lors des renouvellements réseau et les ventiler sur le compte prévu à cet effet.

Ce travail a été achevé le 24/03/2014 et validé par la Collectivité sous contrôle de la DAAF.

En annexe, figure la liste définitive des chantiers valorisés depuis 2007, ainsi que le tableau récapitulatif de la situation financière du fond de travaux, mis à jour suite au travail de relecture.

Il en ressort qu'au 31/12/2013, le fond de travaux était déficitaire de **-239 721,37 € HT**

#### **Suivi du fonds de renouvellement depuis l'origine du contrat**

Après relecture du bordereau FDT

<b>Dotation de base</b>	<b>80 000,00</b>
-------------------------	------------------

<b>Exercice 2006</b>	
Solde précédent	0
Dotation	80 000,00
Montant disponible	80 000,00
Montant des travaux	0,00
Solde brut au 31décembre	80 000,00

<b>Exercice 2007</b>	
Solde précédent	80 000,00
Dotation	160 000,00
Montant disponible	240 000,00
Montant des travaux	150 310,61
<b>Solde brut au 31décembre</b>	<b>89 689,39</b>

<b>Exercice 2008</b>	
Solde précédent	89 689,39
Dotation	160 000,00
Montant disponible	249 689,39
Montant des travaux	142 760,66
<b>Solde brut au 31décembre</b>	<b>106 928,73</b>

<b>Exercice 2009</b>	
Solde précédent	106 928,73
Dotation	160 000,00
Montant disponible	266 928,73
Montant des travaux	0,00
Solde brut au 31décembre	<b>266 928,73</b>

<b>Exercice 2010</b>	
Solde précédent	266 928,73
Dotation	160 000,00
Montant disponible	426 928,73
Montant des travaux	<b>323 414,01</b>
Solde brut au 31décembre	<b>103 514,72</b>

<b>Exercice 2011</b>	
Solde précédent	103 514,72
Dotation	160 000,00
Montant disponible	263 514,72
Montant des travaux	<b>332 051,91</b>
Solde brut au 31décembre	<b>-68 537,19</b>

<b>Exercice 2012</b>	
Solde précédent	-68 537,19
Dotation	160 000,00
Montant disponible	91 462,81
Montant des travaux	<b>437 907,38</b>
Solde brut au 31décembre	<b>-346 444,57</b>

<b>Exercice 2013</b>	
Solde précédent	-346 444,57
Dotation	160 000,00
Montant disponible	-186 444,57
Montant des travaux	<b>53 276,80</b>
Solde brut au 31décembre	<b>-239 721,37</b>

**7.1.4.3 Programme de renouvellement ou de renforcement de réseau à l'initiative du SCCCNO**

L'ensemble des opérations de renouvellement ou renforcement du réseau de distribution « à l'initiative du SCCCNO » réalisées au cours de l'année 2013 et incorporées au réseau du SCCCNO est rassemblé dans les tableaux ci-dessous :

<b>Liste des travaux réalisés en 2013 par le SCCNO</b>				
<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
REHABILITATION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE	26/02/2013	SIL'H2O	208 489,70	226 211,32
Marché à Bons de Commande Travaux urgents - Déplacements et renforcements de réseaux AEP - Programme 2009 / 2012	03/06/2009 3ème reconduction 03/06/2012	Groupement solidaire GETELEC/ANTRA	146 983,19	151 661 ,15
Marché à Bons de Commande Travaux urgents - Déplacements et renforcements de réseaux AEP - Programme 2013 / 2017	21/10/2013	Groupement solidaire SOGEA/ANTRA	Néant	Néant
Marché de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation et le renforcement des ouvrages supports de l'adduction de la source Morestin.	21/10/2013	GINGER GEODE	91 025,00	98 762,13

BC	Date	Désignation	GETELEC T.T.C.	Montant HT	retenue de garantie
2	17/01/13	Dévoiement AEP PEHD DN110 au Quartier Maniba-Case-Pilote 105 ml	25 562,95 €	<b>24 800,34 €</b>	1 345,42
3	06/05/13	Dévoiement réseau d'eau potable en PEHD DN 110 - RD1 Fds Saint Denis 65 ml	10 950,71 €	<b>10 624,02 €</b>	576,35
4	13/05/13	Dévoiement vidange d'eau potable en PEHD DN 63 - Lot. La caraibe-Case-Pilote 25 ml	4 100,68 €	<b>3 978,34 €</b>	215,83
5	14/05/13	Réparation de la conduite d'eau potable DN250 de Morestin Saint-Pierre 6 ml	32 183,93 €	<b>31 223,80 €</b>	1 693,89
5	14/05/13	Révision de prix CP 3	3 164,19 €	<b>2 916,30 €</b>	
6	15/05/13	Pose réducteur de pression DN80 et Regard de visite Gros Coulirou Carbet 21 ml	36 098,52 €	<b>35 021,60 €</b>	1 889,92
7	23/05/13	Maillage PEHD DN100 Réseaux AEP DN100 sur la RN2-RD20 – Carbet 20 ml	29 504,08 €	<b>28 623,90 €</b>	1 552,85
8	24/05/13	Dévoiement réseau AEP et réalisation de branchement –Fd Savane-Carbet	7 637,49 €	<b>7 409,64 €</b>	401,97
9	13/05/13	Dévoiement réseau d'eau potable en PEHD DN 110 - RD1 Fond Saint Denis 15 ml	2 458,60 €	<b>2 385,25 €</b>	129,40
		<b>TOTAL</b>	<b>151 661,15 €</b>	<b>146 983,19 €</b>	<b>7 805,63</b>

## 8 INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES

### 8.1 Evolution générale des ouvrages

Depuis octobre 2012, la SME a débuté la mise en place de l'outil Prevoir. Il s'agit d'un outil de gestion du patrimoine visible. La première commune à être recensée est Bellefontaine.

Le recensement se poursuit mais a pris du retard, du fait de la mobilisation des équipes sur les actions de sectorisation de nuit, de recherches de fuites et de maintenance des organes de régulation de pression.

L'objectif reste d'être en mesure d'établir un inventaire détaillé du patrimoine visible du SCCCNO (Usines, stations de pompage, réservoirs, macro comptages).

### 8.2 Limites des installations et améliorations proposées

#### 8.2.1 *Installation de production d'eau*

Nous rappelons ci-dessous les principales opérations mentionnées lors des exercices précédents, qui restent à réaliser pour fiabiliser, en quantité et qualité, la distribution de l'eau potable dans la Région Nord Caraïbe :

- ☞ La mise en exploitation des nouveaux forages définitifs avec des crépines en inox et des diamètres égaux ou supérieurs à 300 mm n'est à ce jour pas encore réalisé sur le site dont le SCCCNO est propriétaire ;
  - ☞ L'exercice 2013 n'a pas vu aboutir la démarche de recherche de nouvelles ressources. Au vu des opérations immobilières d'envergure sur le territoire du SCCCNO en cours de réalisation ou au stade de projet, il convient de prioriser cette activité au cours de l'exercice 2014 afin que la ressource puisse répondre à cette demande grandissante (MORNE-VERT, FOND-SAINT-DENIS) ;
  - ☞ Renforcement de la branche Sud, au vu des problèmes effectifs de transit dans la branche maîtresse d'adduction et singulièrement dans le tronçon fonte Ø 175 mm entre le CARBET et BELLEFONTAINE 6 000 ml de canalisation sont à renouveler;
  - ☞ Interconnexion entre les réseaux : assurer la liaison entre la distribution du réservoir Lacroix (MORNE-VERT) et le réservoir du Sanatorium (CARBET). Mettre en place la station de pompage de la branche Sud vers Jeannot (BELLEFONTAINE)
  - ☞ Mise en place des périmètres de protection :
- **ATILLA** : La traversée de la ravine au lieu-dit Capelet à l'aide de câbles métalliques reste précaire. Une autre solution consiste à mettre un pompage à la source, un réservoir à Capelet et mettre en place une nouvelle adduction qui suivrait la route.

- **SOURCE VERRIER** : Bien que des travaux aient été effectués sur l'adduction et le captage, l'accès à cette ressource reste très dangereux pour les agents de la SME et de ce fait prolonge les temps d'intervention. Durant les mois d'avril et d'octobre 2013, des éboulis sur le captage de VERRIER ont provoqué des manques d'eau durant plusieurs jours dans les quartiers de Jeannot, Verrier et Bellevue sur la commune de BELLEFONTAINE.  
Une solution partielle pour palier ce problème serait de mettre une station de pompage et un réservoir à Jeannot afin de desservir les habitants de ce quartier, ce qui minimiserait l'impact d'un dysfonctionnement de la source de Verrier.

### **8.2.2 Installations de type réservoir et station de pompage**

- Fin 2013 le terrain des réservoirs de Grand Fond à CASE-PILOTE ont été clôturés ;
- Au cours de l'année 2013, le SCCCNO a procédé aux réhabilitations des stations de pompage de Lotissement la Caraïbe à CASE-PILOTE, Anse Belleville au PRECHEUR et des réservoirs de Fond Bellemare et Grand Fond (200 m<sup>3</sup>) à CASE-PILOTE ;

Nous rappelons les préconisations faites pour les exercices précédents :

- difficultés d'accès aux réservoirs de Choiseul à CASE-PILOTE ;
- l'alimentation des quartiers Derrières L'enclos et Micolo à CASE-PILOTE se fait par l'intermédiaire d'une petite bâche de 4 m<sup>3</sup>. Il conviendrait de créer un réservoir d'au moins 200 m<sup>3</sup> pour desservir convenablement ces quartiers
- Mise en place de voies bétonnées pour l'accès aux réservoirs de Moulinguet au MORNE-VERT et de Cheval Blanc à BELLEFONTAINE

### **8.2.3 Installation réseau**

Voici la liste des points d'amélioration et de renforcement de réseau recensés par la SME :

- **Logements de Préville au PRECHEUR**

Nous rappelons que les points hauts de ce lotissement connaissent des difficultés d'alimentation importantes et régulières vis-à-vis de la côte du réservoir de Pécoul. Il conviendrait donc d'y installer un réservoir, en surpressant l'adduction au niveau du réservoir du Bourg PRECHEUR.

- **Quartier Godinot au CARBET**

Le déplacement d'une conduite 125 mm en fonte existante, située en domaine privé et difficilement accessible, doit être envisagé. Le linéaire concerné est de l'ordre de 400 ml.

- **Quartier Beauregard au CARBET**

Ces quartiers, appelés à se développer rapidement, sont alimentés par des raccordements sur des canalisations d'adduction. Les variations de pression importantes constatées sur le réseau ne permettent pas une alimentation pérenne en eau. Des extensions du réseau de distribution devront être réalisées afin de sécuriser la desserte de ces quartiers.

Plus précisément, une canalisation devra être posée depuis la station de BOUT-BOIS 1 (environ 2 300 ml en PE 160 et 600 ml en PE 110), avec l'installation d'au moins 4 réducteurs de pression. L'adduction située en amont de la station de pompage de BOUT-BOIS 1 devra être renouvelée en fonte 150 sur 2 300 ml.

- **Quartier Gros Coulirou au CARBET**

Le réseau de distribution alimentant le quartier Gros Coulirou a été repris par le SCCCNO dans le cadre du marché à bon de commande en 2013 : un stabilisateur de pression avec système anti-cavitation permet désormais de réduire la pression subie sur tout ce quartier du CARBET.

- **Quartier La jus au Carbet**

Le réseau de distribution alimentant la partie basse du bourg du CARBET a été connecté en aval du stabilisateur de pression protégeant le quartier la jus. Ainsi la pression a été réduite sur les quartiers Le Coin, Grand Anse et du bourg, réduisant énormément les fuites sur ces zones.

- **Quartier Sainte Philomène à SAINT-PIERRE**

La conduite de distribution provenant du réservoir de PECOUL et assurant l'alimentation en eau potable de l'ensemble du PRECHEUR passe dans le lit de la rivière sèche. Elle est soumise aux mouvements de terrain du cours d'eau, de plus les engins chargés du curage peuvent l'endommager très facilement. Il conviendrait de la faire passer en encorbellement sur le pont



Pont de la rivière sèche les engins chargés du curage peuvent toucher la conduite passant dans la rivière



Réparation de la casse sur la conduite d'alimentation du PRECHEUR dû à l'engin chargé du curage.

#### ▪ **Quartier Les hauts de MANIBA à CASE-PILOTE**

Le réseau de distribution de ce lotissement est soumis à de fortes pressions par endroit. De plus il est vieillissant et les réparations de fuites sont particulièrement délicates du fait que le réseau soit enterré profondément et passe en terrain privé. Il faudrait reprendre une partie de réseau en PE 125 et PE 60 avec la pose d'un stabilisateur de pression.

#### ▪ **Quartier Bourg à FOND SAINT-DENIS**

La conduite de distribution alimentant le bourg de FONDS SAINT-DENIS est en fonte 100 sur laquelle nous avons déjà dénombré de nombreuses fuites. De plus la canalisation est difficilement accessible puisqu'elle passe dans une ravine. Il conviendrait de la renouveler en PE 110 sur 600 ml en la faisant passer par la route.

### 8.3 Propositions d'amélioration

Le tableau ci-après dresse la liste des propositions de travaux prioritaires pour le SCCCNO avec estimation du coût et des prévisions d'échéances :

À l'initiative du SCCCNO dans le cadre du Marchés à bons de commande					
Année	Type travaux	Commune (site)	Libellé	Observations	Estimation montant
2014	Canalisation	CARBET (Lotissement Valentin)	Canalisation à sortir du domaine privé	Autorisation de passage à demander en mairie	180 k€
2014	Canalisation + pompage	CARBET (Fromager)	Raccordement du réservoir Fromager sur la branche Sud + distribution depuis ce réservoir	Etude à faire sur l'état du réservoir au préalable	300 k€
2014	Canalisation	BELLEFONTAINE (Cheval Blanc)	Reprise de l'alimentation des immeubles OZANAM en aval du STAB	Autorisation de passage à obtenir auprès d'OZANAM	22,5 k€

Travaux divers					
Année	Type travaux	Commune (site)	Libellé	Observations	Estimation montant
2014	Ressource	SAINT-PIERRE (Pécoul)	Forages définitifs à effectuer	Mise en place DUP + achat terrain	600 k€
2014	Ressource	BELLEFONTAINE et CASE-PILOTE	Recherche en eau sur secteur sud du SCCCNO	Suivant études BRGM	250 k€
2014	Ressource	SAINT-PIERRE (Pécoul)	Forages définitifs à équiper	-	250 k€
2015	Ressource	MORNE-VERT (Urion)	Mise en place d'un décanteur ou d'une filtration en amont de l'usine	-	120 k€
2015	Génie Civil	CASE-PILOTE (Les Abymes)	Réservoir définitif à créer + station de pompage	Bâche actuel de 7 m <sup>3</sup>	1200 k€

Travaux divers					
Année	Type travaux	Commune (site)	Libellé	Observations	Estimation montant
2015	Ressource	SAINT-PIERRE (Pécoul)	Surpresseurs alimentant la branche sud depuis le réservoir	Secours en cas d'indisponibilité de la source Morestin	300 k€
2015	Génie Civil	PRECHEUR (Préville)	Création d'une station de pompage et d'un réservoir	Voir projet d'urbanisation de la mairie	1 000 k€
2014	canalisation	CARBET (Beauregard)	Mise en place d'un réseau de distribution depuis BOUT-BOIS avec reprise de l'adduction / refoulement	-	2 300 k€
2014	Ressource	BELLEFONTAINE et CASE-PILOTE	Forages définitifs et équipements hydrauliques	-	400 k€
2014	Canalisation	CARBET	Reprise de l'adduction DN 175 en DN 400	Passage en terrain privé : tracé cana peut être à revoir	3 000 k€
2014	Ressource	MORNE-VERT (Atilla)	Station de pompage sur la source + réservoir + canalisation de liaison avec Moulinguet	Achat terrain + autorisation ONF	1 500 k€
2014	Canalisation	FOND ST-DENIS	Reprise de la distribution depuis le réservoir de TROU-VENT 1 et alimentant le Bourg : 600 ml de PE 110 à poser	Canalisation actuelle en fonte 100 (en très mauvais état) passant en ravine	150 k€
2014	Canalisation	CASE-PILOTE	Reprise d'une partie de la distribution du lotissement les hauts de MANIBA : 500 ml en PE 63 et 100 ml en PE 125 avec mise en place d'un STAB	Réseau fuyard, passant en domaine privé et soumis à une forte pression par endroit	170 k€

## 9 ANNEXES

- ☞ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ☞ Fiche-type d'identification des risques pour les réservoirs
- ☞ Fiche-type d'identification des risques pour les stations de pompage
- ☞ Liste des risques professionnels
- ☞ Document unique SCCCNO (Evaluation des risques Réservoirs, Stations de Pompage et Usine de Production)
- ☞ Synoptiques Topkapi SCCCNO
- ☞ Liste des nouveaux branchements réalisés en 2013
- ☞ Liste des compteurs/branchements renouvelés en 2013
- ☞ Annexes pour le calcul du rendement de réseau :
  - Liste des analyseurs de chlore.
  - Tableau quantitatif des poteaux incendie par commune.
  - Liste des ouvrages présentant des exfiltrations.
  - Le calcul des eaux de rinçage pour purge de canalisations + purges liées à l'incident Union décembre 2013
  - Le calcul des volumes d'eau de nettoyage des réservoirs.
  - Le calcul de l'incidence de la canalisation fuyarde des hauts de Hauts Maniba (Réseau en PVC collé, fortement enterré, passant en propriété privée).
  - La casse de Morestin en mai 2013.
- ☞ Etat du FDT transmis au SCCCNO le 24-03-2014